

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,

Société de courtage d'assurance immatriculée au

Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège Social : 6 Place Jeanne d'Arc – BP 40535 - 31005 TOULOUSE CEDEX 6

776 916 207 RCS TOULOUSE

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2026

Le Directeur Général
Nicolas LANGEVIN

**Présenté au Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
Toulouse 31 en date du 31 juillet 2026**

SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2026	5
1. ACTIVITES DE LA CAISSE REGIONALE AU COURS DU SEMESTRE	6
1.1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	6
1.2. LE CREDIT AGRICOLE TOULOUSE 31 POURSUIT UNE ACTIVITE COMMERCIALE SOUTENUE DANS UN ENVIRONNEMENT TRES INCERTAIN	15
2. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES	17
2.1. PRESENTATION DU GROUPE CAISSE REGIONALE TOULOUSE 31	17
2.2. CONTRIBUTION DES ENTITES DU GROUPE	18
2.3. LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	19
2.4. LE BILAN CONSOLIDE	20
3. ANALYSE DU RESULTAT SUR BASE SOCIALE	22
4. EVOLUTION DU CAPITAL, REPARTITION DE L'ACTIONNARIAT	23
5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA FIN DE LA PERIODE	23
6. INFORMATIONS DIVERSES	23
6.1. BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE	23
6.2. CALENDRIER DE PUBLICATION DES RESULTATS	24
INFORMATIONS PRUDENTIELLES ET FACTEURS DE RISQUES	25
1. INFORMATIONS PRUDENTIELLES	26
COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL	26
2. FACTEURS DE RISQUES	27
2.1. RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE	27
2.2. RISQUES FINANCIERS	32
2.3. RISQUES OPERATIONNELS ET RISQUES CONNEXES	38
2.4. RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL LA CAISSE REGIONALE EVOLUE	43
2.5. RISQUES LIES A LA STRATEGIE ET AUX OPERATIONS DE LA CAISSE REGIONALE	52
2.6. RISQUES LIES A LA STRUCTURE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE	56
3. GESTION DES RISQUES	60
3.1. RISQUES CREDIT	60
3.2. RISQUE MARCHE	67
3.3. GESTION BILAN	71
3.4. RISQUE OPERATIONNEL	81
3.5. RISQUE JURIDIQUE	82
3.6. RISQUE DE NON-CONFORMITE	82
COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2026	84

CADRE GENERAL	87
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	87
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	88
COMPTE DE RESULTAT	88
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	89
BILAN ACTIF	90
BILAN PASSIF	91
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	92
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	93
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES	95
1 PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES	95
1.1 NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITE	95
1.2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	101
2 PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	102
3 RISQUE DE CREDIT	103
3.1 VARIATION DES VALEURS COMPTABLES ET DES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR LA PERIODE	103
3.2 EXPOSITIONS AU RISQUE SOUVERAIN	110
4 NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	112
4.1 PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS	112
4.2 PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	113
4.3 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	113
4.4 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	115
4.5 GAINS OU PERTES NETS RESULTANT DE LA DECOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI	116
4.6 PRODUITS (CHARGES) NETS DES AUTRES ACTIVITES	116
4.7 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	116
4.8 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	117
4.9 COUT DU RISQUE	118
4.10 GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	119
4.11 IMPOTS	119
4.12 VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	121
5 INFORMATIONS SECTORIELLES	122
6 NOTES RELATIVES AU BILAN	123
6.1 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	123
6.2 ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	124
6.3 ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI	126

6.4	PASSIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI	128
6.5	INSTRUMENTS AVEC EVENEMENT EVENTUEL	129
6.6	IMMEUBLES DE PLACEMENT	130
6.7	PROVISIONS	130
6.8	CAPITAUX PROPRES	133
7	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	134
8	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	136
9	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET INFORMATIONS DIVERSES	137
9.1	INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES A LA JUSTE VALEUR	137
9.2	VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES A LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3	140
9.3	JUSTE VALEUR DES TITRES DE DETTES COMPTABILISES AU COUT AMORTI	143
10	PARTIES LIEES	145
11	ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2026	146
ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION		147
RAPPORTS COMMISSAIRES AUX COMPTES		149
GLOSSAIRE		153

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,

Société de courtage d'assurance immatriculée au

Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège social : 6 Place Jeanne d'Arc, 31005 Toulouse

N° : 776 916 207 RCS TOULOUSE

RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2026

1. Activités de la Caisse régionale au cours du semestre

1.1. Environnement économique et financier

Premier semestre

Rétrospective 1er semestre 2026

L'environnement international a, de nouveau, été très agité au cours du premier semestre : la guerre opposant les Etats-Unis à l'Iran dans le golfe Persique s'est ajoutée à la succession déjà longue de chocs de nature et d'ampleur très diverses (de l'épidémie de Covid à la guerre en Ukraine, en passant par les droits de douane américains). Lancées le 28 février, les attaques conjointes, américaine et israélienne, contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture effective du détroit d'Ormuz (32% du négoce de pétrole brut, 16% du négoce de produits pétroliers, 20% du négoce de GNL) et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar (deuxième producteur mondial de GNL après les États-Unis).

Outre un climat d'incertitude, ce conflit a suscité une flambée immédiate des prix du pétrole et du gaz mais aussi des craintes de crise énergétique de grande ampleur. Après s'être situé à environ 61 dollars/baril (\$/baril) début janvier, le prix du pétrole (Brent) s'est brutalement redressé pour culminer à 118 \$/baril fin mars puis de nouveau fin avril, après avoir diminué jusqu'à 90 \$/baril sur fond d'espoirs de désescalade au Moyen Orient. Le prix du pétrole ne s'est franchement replié qu'à la faveur de la signature mi-juin d'un protocole d'accord (Memorandum of understanding, MoU) entre l'Iran et les États-Unis. Ce MoU prévoyait un cessez-le-feu, offrant aux belligérants 60 jours pour négocier les termes d'un véritable accord. Malgré les espoirs de paix (même incertaine et lointaine) et de réouverture, au moins partielle, du détroit d'Ormuz, à 73 \$/baril au 30 juin, le prix excédait toujours son niveau de début d'année de 20%, avant de se redresser en raison de la reprise des hostilités armées début juillet¹.

¹ A la suite du *MoU*, de nombreuses questions restaient en suspens dont celle, cruciale, du détroit d'Ormuz : l'Iran souhaite le maîtriser et y imposer des droits de passage. Le contrôle du trafic serait partagé avec Oman, conduisant potentiellement à la mise en place de deux corridors. Les tensions étaient dès lors difficilement évitables entre l'Iran et les États-Unis, appuyés par leurs alliés occidentaux, partisans de la libre circulation maritime, mais aussi d'un retour rapide à un trafic fluide. Menaces puis attaques de drones : les Gardiens de la Révolution ont réaffirmé leur volonté de contrôle du détroit et la réponse de Donald Trump ne s'est pas fait attendre. Il a suspendu l'autorisation donnée aux Iraniens d'exporter leur pétrole malgré les sanctions, déclaré

Alors que les anticipations d'inflation étaient revues à la hausse, les perspectives de croissance se sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe, et des pays fortement dépendants du Golfe pour leurs approvisionnement (tels Japon, Inde, Corée du Sud, Philippines). En revanche, les prévisions sur les Etats-Unis ont été peu révisées : ils sont désormais exportateurs nets d'énergie et l'économie américaine a, de fait, bien résisté au choc provoqué par la guerre en Iran. Au premier trimestre², quoique décevante, la croissance du PIB américain (à 1,6% en variation trimestrielle annualisée) a pâti du ralentissement de la consommation des ménages mais a continué de profiter de la très forte accélération de l'investissement privé, notamment en équipements de traitement de l'information et en produits de la propriété intellectuelle, principalement des logiciels. Partant en janvier d'un niveau (2,4%) excédant déjà la cible de 2% de la Federal Reserve, l'inflation totale (sur 12 mois) s'est établie à 3,5% en juin après un pic à 4,2% en mai. L'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) ne s'est que très peu redressée (2,5% en janvier à 2,6% en juin). Cette quasi-stabilité suggère une diffusion limitée du choc inflationniste subi, en amont, par les prix de l'énergie et valide un scénario dans lequel les « effets de second tour » seraient contenus.

Dans la zone euro, le processus désinflationniste, bien abouti, s'est interrompu : l'inflation totale (HICP sur 12 mois) s'est redressée de 1,7% en janvier à 3,2% en mai avant de fléchir à 2,8% en juin. En revanche, l'inflation sous-jacente n'a que marginalement augmenté (de 0,2 point de pourcentage au cours du premier semestre, à 2,4% en juin). Au premier trimestre, la croissance (en variation trimestrielle) de la zone euro hors Irlande³ s'est établie à 0,3%. Globalement, ralentissement de la consommation des ménages, repli de l'investissement, contraction des exportations, résistance des importations – malgré une demande domestique

la fin du cessez-le-feu et sa volonté de contrôler le détroit. Il semble néanmoins que les négociations se poursuivent.

² Dans cette partie rétrospective, les données d'activité sont privilégiées aux résultats d'enquêtes. Pour la croissance du PIB et de ses composantes, les données disponibles sont arrêtées au premier trimestre. Les dernières estimations (révisées) de ces données ont été publiées en juin.

³ Irlande incluse, le PIB de la zone euro s'est replié (-0,2%). La baisse du PIB irlandais (-12,1%) est imputable à un recul de 27% de l'activité des multinationales, entraînant une baisse de 35% de la valeur ajoutée de l'industrie.

terne – se sont conjugués pour susciter cette croissance faible. Malgré l'affaiblissement généralisé des moteurs domestiques d'expansion, les performances nationales sont hétérogènes : la croissance s'est révélée plus soutenue qu'anticipé en Allemagne (0,3%), en Italie (0,3%) et en Espagne (0,6%), compensant la contraction de sous-performance française (-0,1%). En France, la contraction du PIB s'explique, en partie, par des facteurs transitoires : légère baisse de la consommation des ménages largement imputable au repli de la consommation d'énergie (températures clémentes), repli de l'investissement des ménages partiellement lié à la suspension du guichet de MaPrimeRénov', contraction de l'investissement des administrations publiques, reflet d'une pause des collectivités locales avant les élections municipales. Cette baisse constitue néanmoins une surprise défavorable notable car l'acquis de croissance pour 2026 à l'issue du premier trimestre n'atteint que 0,4%.

Du côté des marchés financiers, les taux d'intérêt souverains ont essentiellement évolué au gré des informations géopolitiques en provenance du golfe Persique, du cours du pétrole et de l'inflation courante ou anticipée.

Aux Etats-Unis, alors que la Federal Reserve avait abaissé le taux des Fed funds à 3,75% en décembre 2025 (soit une baisse cumulée de 175 points de base, pb, depuis septembre 2024), les marchés penchaient en faveur d'une poursuite de l'assouplissement et tablaient sur un taux terminal proche de 3% fin 2026 (notre scénario retenait un statu quo). La Fed n'a finalement pas modifié sa politique monétaire au cours du premier semestre. Cependant, en raison du déclenchement de la guerre dans le golfe Persique, du choc immédiat sur le prix du pétrole et du risque inflationniste, les taux d'intérêt se sont brutalement redressés (obligations souveraines, US Treasuries), notamment les échéances plus courtes entraînant un aplatissement de la courbe des taux d'intérêt (2/10 ans). Après un répit, les taux se sont de nouveau tendus et le rendement des US Treasuries à 10 ans s'est redressé jusqu'à culminer vers 4,80% mi-mai. A la faveur de la signature du MoU entre les Etats-Unis et l'Iran mi-juin, les taux d'intérêt se sont repliés : la détente a été plus marquée sur les taux à 10 ans, les taux plus courts résistant en anticipation d'un resserrement monétaire de la Fed (anticipation d'environ +25 pb au second semestre 2026). Au 30 juin, les taux à 2 et 10 ans s'élevaient à respectivement 4,14% et 4,44% (3,47% et 4,19% au 2 janvier 2026).

Dans la zone euro, les taux ont emprunté des tendances similaires en dépit de tournures monétaires différentes. En début d'année, avec un taux de dépôt abaissé à 2% en juin 2025 au terme d'un assouplissement de 200 pb débuté en juin 2024, le retour de l'inflation à la cible de 2% couplé à une croissance correcte validait un scénario de statu quo monétaire de la BCE en 2026. Les taux d'intérêt s'étaient alors inscrits sur une tendance baissière avant de brutalement se redresser en raison de la guerre dans le golfe Persique. Entre leurs niveaux pré-guerre et leurs pics mi-mai, les taux souverains allemands à 2 et 10 ans ont ainsi grimpé, respectivement, de près de 75 pb et 55 pb (à 2,75% et 3,20%). En réaction à l'inflation, avérée et redoutée, la BCE a procédé à une hausse de ses taux directeurs (25 pb mi-juin). Les effets

de ce resserrement, anticipé par les marchés, ont été éclipsés par l'accord signé entre les Etats-Unis et l'Iran qui a permis aux taux d'intérêt de baisser (au 30 juin, ils se situaient, respectivement, 2,53% et 2,91%). Lors de l'éclatement du conflit, les spreads des grands pays contre Allemagne (taux à 10 ans) se sont écartés, pénalisant en particulier l'Italie (spread contre Bund culminant à 97 pb fin mars, en raison de la vulnérabilité énergétique et d'une trajectoire budgétaire sous pression). Les spreads italien et espagnol se sont ensuite resserrés alors que la dérive du spread français se poursuivait (inquiétudes sur les comptes publics avec un déficit budgétaire qui avoisinerait 6% du PIB en 2026). Les primes espagnole, italienne et française contre Bund s'établissaient à, respectivement, 44, 69 et 75 pb au 30 juin 2026.

Au cours du premier semestre, parti d'un niveau élevé (à près de 1,18 USD début janvier 2026), l'euro ne s'est que légèrement déprécié contre dollar (de 2,6% au cours du semestre). Enfin, les marchés actions ont continué d'afficher des belles performances. Les indices Euro Stoxx 50, CAC 40 et S&P 500 ont, respectivement, progressé de 8,2%, 2,5% et 9,3% au premier semestre. Aux Etats-Unis, croissance toujours robuste, investissement en IA (et gains de productivité attendus), baisse des taux d'intérêt réels ont permis à la hausse anticipée des bénéfices des entreprises de se maintenir et de passer outre les valorisations déjà élevées. Les mêmes facteurs, moins puissants en Europe et tout particulièrement en France, expliquent des performances moindres.

Perspectives 2nd semestre 2026-2027

Le protocole d'accord signé mi-juin entre les Etats-Unis et l'Iran (Memorandum of Understanding, MoU, prévoyant un cessez-le-feu de 60 jours avant de parvenir à un accord de paix) a nourri les espoirs de détente sur le détroit d'Ormuz, voire d'ouverture immédiate et complète de cette voie stratégique. Elaboré après la signature de ce MoU (mais avant que les frappes ne reprennent début juillet), notre scénario est prudent et exclut une « normalisation » rapide : la route vers un apaisement pérenne sera longue et semée d'embûches. La reprise des flux maritimes ne sera que progressive ; les infrastructures pétrolières du Golfe relanceront leur production graduellement, à l'exception de quelques complexes lourdement endommagés. Compte tenu de la faiblesse des stocks pétroliers, cette détente seulement partielle justifie que les prix du pétrole demeurent élevés au cours du second semestre 2026, avant de se replier en 2027, tout en restant supérieurs à leur niveau pré-guerre. Pour les marchés gaziers mondiaux, une réouverture, même incomplète, du détroit d'Ormuz est également opportune, alors que les stocks européens de gaz naturel sont actuellement inférieurs à ceux observés lors de la crise énergétique de 2022.

Même en supposant une accalmie grâce à laquelle les prix de l'énergie baissent mais restent élevés, provoquant un choc inflationniste à diffusion limitée, les tributs payés en termes de

croissance seront, sans grande surprise, très inégaux : en raison du prix de l'énergie, mais pas seulement.

Les Etats-Unis sont désormais exportateurs nets d'énergie et bénéficieraient d'une corrélation positive entre les prix du pétrole et la croissance des investissements fixes non résidentiels. Alors que la santé financière des ménages reste très solide et que les dépenses d'investissement dans l'IA laissent encore augurer d'une année vigoureuse pour les investissements non résidentiels, la politique budgétaire apporte son soutien, avec l'entrée en vigueur de la loi dite « Big, Beautiful Bill », notamment par le biais de remboursements d'impôts. Si la croissance des salaires s'est assagie, le marché du travail résiste et le rythme des créations d'emplois devrait rester suffisant pour assurer le maintien du taux de chômage autour du niveau actuel, vers 4,3%. Le pic d'inflation serait passé et les effets de second tour, notamment visibles sur l'inflation sous-jacente, resteraient contenus. L'inflation avoisinerait ainsi 3,5% fin 2026, puis 2,5% fin 2027. Quant à l'inflation sous-jacente, frisant les 2,9% à la charnière des années 2026-2027, elle clôturerait également 2027 autour de 2,5%. Des foyers de fragilité demeurent, mais paraissent confinés aux ménages à faibles revenus et aux petites entreprises, peu susceptibles de s'étendre à l'ensemble de l'économie. La croissance de 2,1% prévue pour 2026 égalerait donc celle de 2025, avant de connaître un léger ralentissement en 2027, tout en conservant un rythme soutenu (1,9%).

Dans la zone euro, l'épisode inflationniste dégrade les perspectives de croissance, davantage que celles de ses proches concurrents. Les facteurs de perte de compétitivité s'accumulent. La faiblesse de la demande extérieure nette érode la croissance dont les moteurs internes faiblissent, avant même que l'effet négatif de la guerre dans le golfe Persique n'ait pu se déployer et sans tenir compte des facteurs exceptionnels (dont la chute du PIB irlandais au premier trimestre). Les indicateurs suggèrent un ralentissement de la dégradation conjoncturelle, compatible avec une stabilisation du PIB au deuxième trimestre. Malgré une croissance faible en rythme trimestriel jusqu'à la fin de l'année, l'acquis de croissance élevé permet d'espérer un taux de croissance (hors Irlande) de 0,8% en 2026. La zone euro échapperait ainsi à la récession, grâce à des fondamentaux relativement robustes et un choc inflationniste transitoire. Les taux d'inflation totale et sous-jacente approcheraient respectivement 3% et 2,5% fin 2026, avant de converger tous deux vers 2,2% fin 2027, année au cours de laquelle, grâce à une normalisation sans véritable rebond, la croissance ne dépasserait pas 0,9%.

En France, l'activité ne devrait progresser que faiblement dans les prochains trimestres et la croissance diminuerait ainsi à 0,6% en 2026 (après 0,9% en 2025), pénalisée par l'atonie de la demande intérieure privée dans un contexte de regain d'inflation et de forte incertitude. L'activité accélérerait progressivement en 2027, grâce au rebond de la consommation des ménages et de l'investissement privé, mais celui-ci resterait timide, et la croissance n'attendrait que 0,8%. Le taux de chômage devrait légèrement progresser en 2026 puis se

stabiliser en 2027 (8,2% en moyenne annuelle en 2026 et 2027 après 7,7% en 2025). L'inflation (au sens de l'indice des prix à la consommation) culminerait à 1,8% en moyenne annuelle en 2026 puis diminuerait à 1,5% en 2027.

Le scénario suppose donc un choc inflationniste substantiel mais ne « dégénérant » pas, car les effets de second tour seraient très limités et les anticipations d'inflation resteraient « ancrées ». Dans un contexte de forte incertitude, pour s'assurer que l'inflation sous-jacente ne s'emballe, les banques centrales devraient toutefois demeurer vigilantes. En dépit d'un risque désormais haussier, la Fed devrait rester sur pause durant toute l'année 2026 qu'elle terminerait avec une borne supérieure de la fourchette du taux des Fed funds à 3,75 %. À la faveur du ralentissement plus marqué de l'inflation, la Fed procéderait à une dernière baisse au deuxième trimestre 2027, se traduisant par un taux terminal à 3,50%. Quant à la BCE, après avoir relevé de 25 points de base (pb) ses taux d'intérêt le 11 juin (taux de dépôt à 2,25%), son approche flexible, sans engagement sur une trajectoire prédéterminée de hausse des taux, reflète le niveau élevé des incertitudes entourant les perspectives d'inflation mais aussi de croissance. La BCE pourrait relever de nouveau ses taux à deux reprises cette année. Le resserrement pourrait cependant être limité à une hausse unique, portant ainsi le taux de dépôt à 2,50%. Un assouplissement limité à 25 pb interviendrait en 2027.

L'inflation, courante mais aussi anticipée par les marchés, s'est déjà traduite par une hausse significative des taux d'intérêt. Notre scénario de « normalisation imparfaite » suppose que les prix de l'énergie ne contrarient pas un repli de l'inflation puis une détente monétaire (certes lointaine). Dans ce contexte, les taux d'intérêt (swaps) pourraient timidement baisser, mais en 2027. Aux États-Unis, après avoir subi une hausse significative de la prime de terme et une fois passé le pic prévu cet été, les taux souverains à 10 ans (US Treasuries) approcheraient 4,55% fin 2026. Dans la zone euro, le rendement allemand à 10 ans (Bund) se redresserait pour culminer vers 3,20% en décembre 2026, impliquant des rendements français et italiens proches de 4%.

Enfin, du côté du change, l'espoir d'apaisement des hostilités dans le golfe Persique a contribué à dynamiser l'appétit pour le risque. En supposant une accalmie, même précaire, au Moyen-Orient, les fondamentaux devraient de nouveau motiver les mouvements des devises. Or, la comparaison entre les résultats économiques américains et ceux de la « vieille Europe » ne joue pas en faveur de l'euro, qui devrait se déprécier et atteindre environ 1,13 dollar fin 2026.

Situation en Haute-Garonne au 1^{er} trimestre 2026

Au 1^{er} semestre 2026, la Haute Garonne confirme son statut de principal moteur économique d'Occitanie. Le département bénéficie d'une forte attractivité démographique, d'une

dynamique entrepreneuriale soutenue et d'une spécialisation aéronautique favorable. Toutefois, cette croissance s'accompagne de tensions sur le marché du travail, d'une progression du chômage et d'une hausse des défaillances d'entreprises.

1. Économie : un territoire toujours dynamique mais plus exposé aux incertitudes

La Haute Garonne demeure l'un des territoires les plus dynamiques de France avec 1,47 million d'habitants et une croissance démographique annuelle de +1,3 %, nettement supérieure à celle de l'Occitanie (+0,8 %) et de la France métropolitaine (+0,4 %). Cette attractivité repose sur la diversité du tissu économique, l'enseignement supérieur, la recherche et la concentration d'activités à forte valeur ajoutée autour de Toulouse.

La vitalité entrepreneuriale reste remarquable. Le département enregistre 7 204 créations d'entreprises sur un an, soit une progression de +7,4 %, tandis que l'Observatoire départemental souligne une hausse proche de 13 %, près de deux fois supérieure à la moyenne nationale.

L'économie haut garonnaise continue d'être fortement portée par la filière aéronautique. Les exportations atteignent 9,2 milliards d'euros, en hausse de 24 %, et l'aéronautique représente 85 % des exportations du département. Cette spécialisation constitue un atout majeur mais renforce également la dépendance du territoire à la conjoncture du secteur.

Dans le même temps, les difficultés persistent dans la construction, les cafés restaurants et plusieurs activités de services, dans un contexte régional marqué par un ralentissement de l'activité et une dégradation des marges des entreprises.

Au premier semestre 2026, l'agriculture haut-garonnaise évolue dans un environnement marqué par la hausse des coûts de production, la volatilité des marchés et des conditions climatiques défavorables. Les grandes cultures subissent une baisse attendue des rendements, tandis que les filières d'élevage bénéficient globalement de cours soutenus. Malgré une pression croissante sur les marges et les ressources fourragères, la diversité des productions du territoire permet de maintenir une activité agricole globalement résiliente, même si les perspectives pour le second semestre demeurent empreintes d'incertitudes.

2. Emploi : un marché du travail sous tension

Malgré une activité économique globalement favorable, le marché du travail montre des signes de fragilité.

Au 1^{er} trimestre 2026, le taux de chômage atteint 8,7 % en Haute Garonne, contre 9,5 % en Occitanie et 7,9 % en France métropolitaine. La hausse est de +0,7 point sur un an dans le département, soit une progression plus rapide que dans la région et identique au niveau national.

Au 1^{er} trimestre 2026, le nombre de demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) s'établit à 142 530 personnes, en augmentation de +1,7 % sur un an, contre +0 % en Occitanie et +0,1 % en France métropolitaine. Les demandeurs d'emploi de longue durée représentent 44,8 % de l'ensemble des inscrits.

3. Développement du territoire : une forte attractivité qui accroît les besoins d'investissement

La croissance démographique continue génère des besoins importants en infrastructures, logements et services publics. Le département accueille désormais 1 471 468 habitants et bénéficie d'un solde migratoire particulièrement favorable.

Le logement social constitue un enjeu majeur avec 106 484 logements sociaux recensés en Haute Garonne et avec la pression de la demande avec 6 demandes pour une attribution.

Le département demeure également le premier territoire régional en matière de production de logements sociaux avec 3 327 logements programmés en 2025 et 3 026 logements livrés.

Ces investissements contribuent directement à l'activité locale et à la cohésion territoriale.

4. Perspectives 2026

Une croissance encore portée par l'aéronautique, mais avec un enjeu de diversification

Les perspectives demeurent globalement favorables pour la Haute-Garonne grâce à la montée en cadence de la filière aéronautique, qui continue de soutenir les exportations, l'activité

industrielle et les services d'ingénierie associés. Airbus et l'ensemble de l'écosystème toulousain devraient continuer à alimenter la croissance régionale, alors que l'emploi aéronautique progresse encore début 2026.

Toutefois, la forte dépendance du territoire à cette filière (85 % des exportations départementales) constitue un facteur de vulnérabilité. Les perspectives les plus favorables concernent ainsi le spatial, la cybersécurité, l'intelligence artificielle, la santé et les biotechnologies et les transitions énergétique et environnementale.

Une attractivité qui trouve aussi ses preuves dans le développement du tissu industriel, avec par exemple, la construction d'une usine géante de 50000m² à Toulouse Francazal porté par Aura Aero et son projet phares d'aviation bas-carbone (avions électriques et hybrides) avec une prévision de création de 1600 emplois, l'investissement massif de Venturi Space pour implanter son centre de technologies spatiales à Toulouse ou encore l'annonce d'investissements majeurs de 2 géants pharmaceutiques Sandoz et Boehringer Ingelheim afin de renforcer les capacités locales en recherche, développement et bioproductions.

Un marché de l'emploi qui devrait rester sous tension

L'emploi salarié régional apparaît relativement résilient malgré le ralentissement de l'activité. Les secteurs de l'informatique, de l'ingénierie, de la santé, du commerce et des services aux entreprises devraient continuer à recruter. En revanche, la construction et certains secteurs de services restent fragilisés par la faiblesse de la demande.

Le principal défi pour la Haute-Garonne demeure l'adéquation entre compétences disponibles et besoins des entreprises avec l'augmentation du chômage malgré le maintien des recrutements, la forte proportion de demandeurs d'emploi de longue durée, les difficultés de recrutement sur les métiers techniques et qualifiés ainsi que le besoin croissant de compétences numériques et industrielles.

Dans ce contexte, le développement de la formation, de l'apprentissage et de la reconversion professionnelle restera un enjeu essentiel pour maintenir la compétitivité du territoire.

Une pression accrue sur le logement et les infrastructures

La croissance démographique de la Haute-Garonne devrait se poursuivre à un rythme supérieur à celui de la région et de la France. Cette attractivité continuera à soutenir les besoins en logements, les infrastructures de transport, les équipements scolaires et universitaires et les services publics de proximité. Des projets emblématiques viendront soutenir cette dynamique avec notamment la poursuite du chantier de la Ligne C du métro, la livraison de l'écoquartier Guillaumet, ou encore le démarrage des travaux du Grand Matabiau – Quais d'Oc.

Le volume élevé de demandes de logements sociaux et les délais d'attente observés laissent prévoir la poursuite d'investissements importants dans l'habitat, la rénovation urbaine et l'aménagement territorial. La dynamique engagée par Toulouse Métropole et les autres intercommunalités devrait rester un levier majeur de développement local.

Conclusion

La Haute Garonne affiche au 1^{er} semestre 2026 une trajectoire plus favorable que la plupart des territoires français grâce à son attractivité démographique, son tissu entrepreneurial et la puissance de l'écosystème aéronautique toulousain. Le principal défi pour les prochaines années sera de transformer cette dynamique en croissance inclusive, capable de réduire les tensions sur l'emploi, d'accélérer la production de logements et de diversifier davantage le modèle économique départemental.

1.2. Le Crédit Agricole Toulouse 31 poursuit une activité commerciale soutenue dans un environnement très incertain

Le début de l'année 2026 est resté marqué par des tensions géopolitiques fortes, avec des impacts pour les acteurs économiques et les ménages haut-garonnais, notamment en matière de coût de l'énergie et des matières premières, générant une forme d'attentisme et de morosité.

Dans ce contexte perturbé, y compris sur un territoire plutôt favorisé, le Crédit Agricole Toulouse 31 a, cependant, maintenu le cap fixé dans le cadre de son plan stratégique « **Impulsion 2027** » et conforté son développement global. En matière de conquête, le Crédit

Agricole Toulouse 31, qui compte désormais près de **485 400 clients**, a vu son fonds de commerce net progresser de plus de 3 500 clients par rapport au 31 décembre 2025. C'est le résultat d'une forte proactivité des équipes commerciales qui peuvent s'appuyer sur une attractivité renforcée de la marque « Toulouse 31 » comme en témoigne la dernière mesure de l'Indice de Recommandation Client (IRC), effectuée en début d'année 2026. Celui-ci s'établit en effet à **+13, en progression de 4 points** par rapport à la dernière enquête réalisée en 2024 et qui illustre la hausse de la satisfaction et de la confiance des clients vis-à-vis de leur banque.

Par ailleurs, ce 1er semestre 2026 a vu le déploiement de nouvelles fonctionnalités digitales visant à simplifier l'expérience client, notamment grâce à une ouverture du compte associé à une carte, en toute autonomie, pour les nouveaux clients. En matière de collecte, les encours s'établissent à **17,7 Mds€** en progression de +3,6% sur un an. Ils sont portés par les évolutions à la hausse sur un an de :

- la collecte bilan à hauteur de +0,5%,
- l'assurance-vie à hauteur de +10,6%,
- les valeurs mobilières à hauteur de +10,6% également.

Cette dynamique est confortée par la qualité des expertises et des offres proposées par les filiales du Groupe, notamment PREDICA et AMUNDI qui conçoivent des solutions obligataires et des fonds dits « à formule » qui répondent aux besoins de dynamisation de l'épargne des clients.

En matière de crédits, les encours progressent quant à eux de +1,1% sur un an pour atteindre plus de 12,3 Mds €. Ce sont ainsi plus de **830 M€ de réalisations de crédit qui ont été injectées dans l'économie du territoire, dont près de 450 M€ pour le crédit à l'habitat et 320 M€ pour les crédits aux professionnels, aux agriculteurs et aux entreprises**, témoignant ainsi du soutien du Crédit Agricole Toulouse 31 auprès :

- des ménages désireux d'accéder à la propriété,
- des entrepreneurs souhaitant créer ou développer leurs activités,
- des clientèles plus en difficulté ou victimes d'aléas.

En matière d'assurances, le portefeuille de la Caisse régionale avoisine désormais les 308 500 contrats. **Les assurances de protection des biens sont en évolution de 1,7% sur un an, et les assurances de protection des personnes progressent quant à elle de 2%.** Cette dynamique illustre l'importance, pour les clients, de la protection de leurs biens privés comme

professionnels ainsi que de leurs proches et de leurs familles mais également la qualité des garanties et de la gestion des sinistres lorsque ceux-ci surviennent.

2. Analyse des comptes consolidés

2.1. Présentation du groupe Caisse régionale Toulouse 31

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 présente des comptes consolidés avec les normes de consolidation prévues dans le référentiel IFRS.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole Toulouse 31 a évolué au cours du premier semestre 2026 avec les opérations sur les titrisations et des fusions de Caisses Locales.

Le Groupe Crédit Agricole Toulouse 31 est constitué de :

- La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31
- 37 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale
- Des Fonds dédiés Force Toulouse Diversifié, Toulouse 31 Court Terme,
- Des FCT CA Habitat 2022, 2024, 2025 et 2026 issus des opérations de titrisation de créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées Mars 2022, avril 2024 et avril 2025 et 2026. Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.
- L'entité Grand Sud-Ouest Capital

Les Caisses locales sont des sociétés coopératives à capital variable qui regroupent les sociétaires du Crédit Agricole Toulouse 31 avec deux fonctions essentielles :

- les Caisses locales représentent les sociétaires et sont à leur écoute, notamment au travers des Assemblées générales annuelles. Ayant pour ressource le capital confié par leurs propres sociétaires, elles détiennent 43,66% du capital de la Caisse régionale Toulouse 31 et exercent la quasi-totalité des droits de vote lors des Assemblées générales de la Caisse régionale ;
- les Caisses locales ont la responsabilité de l'action mutualiste du Crédit Agricole en Haute Garonne au travers des valeurs de responsabilité, de proximité et de solidarité. Elles apportent notamment aux acteurs de leur territoire un soutien aux porteurs de projets locaux sur des besoins sociétaux comme, l'acculturation au digital ou le développement

durable ou encore la cybersécurité. Les administrateurs coaniment des ateliers de formation à la gestion budgétaire dans le cadre de l’activité du Point passerelle.

Créé en octobre 2015, le Fonds Commun de Titrisation du Crédit Agricole Habitat a pour objet la titrisation d’un portefeuille de créances cédées par les Caisses régionales. Plusieurs opérations de titrisation ont été réalisées dans ce FCT en 2015 (échue), 2017 (échue), 2018 (échue), 2019 (échue), 2020 (échue), 2022, 2024, 2025 et 2026. Ces opérations de titrisation de créances permettent d’optimiser la gestion de la liquidité des Caisses régionales.

Elles restent transparentes pour les clients de la Caisse régionale et le réseau commercial, puisque l’intégralité de la relation commerciale demeure gérée par la Caisse régionale.

La Caisse régionale retrouve le portefeuille de créances cédées en consolidant les comptes du FCT.

2.2. Contribution des entités du groupe

Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale

<i>En milliers d'€</i>	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse régionale	159 486	63 810	47 406
Caisses locales	1 407	1 312	974
Grand Sud-Ouest Capital	0	0	1 395
Fonds dédiés	3 825	3 825	2 858
FCT Crédit Agricole Habitat Compartiment CR 831 Toulouse 31	2 847	2 847	2 084
TOTAL	167 565	71 794	54 716

2.3. Le compte de résultat consolidé

En M€	Résultat Consolidé Normes IFRS			
	30/06/2025	30/06/2026	Variation en Montant 30/06/2026- 30/06/2025	Variation en % 30/06/2026- 30/06/2025
Produit Net Bancaire	146,4	167,6	21	14%
Charges générales d'exploitation	-89,3	-90,6	-1	1%
Dotations aux amort. et aux provisions pour dépréciation des immobilisations	-5,6	-5,2	0	-7%
Résultat Brut d'Exploitation	51,6	71,8	20	39%
Coût du Risque	-11,1	-8,5	3	-23%
Résultat d'Exploitation	40,5	63,3	23	56%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0,0	0,0	0	<-100%
Quote part du résultat des entreprises mises en équivalence	5,6	1,4	-4	-75%
Résultat avant impôt	46,1	64,7	19	40%
Impôts sur les bénéfices	-4,3	-10,0	-6	>100%
Résultat exceptionnel				
Dotation / reprise FRBG				
Résultat net part du Groupe	41,8	54,7	13	31%

Un résultat consolidé qui s'élève à 54,7 M€ au 30 juin 2026, contre 41,8M€ au 30 juin 2025, soit une hausse de 31%.

Dans les principales variations, on note un PNB en hausse de 14% (+21 M€) : le PNB clientèle progresse de 12 M€ et le PNB Fonds propres progresse de 8.5 M€ porté principalement par une augmentation des dividendes de la SAS Rue de la Boétie.

Un coût du risque pour la Caisse régionale Toulouse 31 qui passe de 11.1 M€ à 8.5 M€, soit une baisse de 23%.

L'impôt affiche une hausse de 6 M€ expliquée principalement par l'impôt de la Caisse régionale.

Le résultat de la Caisse régionale au 30 juin 2026 enregistre comme retraitements liés aux normes IFRS (-0,9 M€ IFRIC 21), la prise en compte de la variation de juste valeur des titres et dérivés (-0.7 M€), l'impact des Fonds dédiés (-2.9 M€) et les autres retraitements (+1,5 M€).

Au résultat retraité de la Caisse régionale s'ajoute le résultat semestriel des filiales dont le résultat des fonds dédiés (+2.9M€), le résultat des fonds communs de titrisation (-0.3 M€), la

quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence (+1.4M€ compensée par l'annulation des dividendes pour -8.4M€ en PNB) et le résultat des caisses locales (+ 1 M€).

2.4. Le bilan consolidé

En Millions d'euros	Variation			
	31/12/2025	30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026
ACTIF	31/12/2025	30/06/2026	%	Montant
Caisse, Banque Centrale, CCP	55	38	-31%	-17
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	252	266	6%	15
Instruments dérivés de couverture	162	151	-7%	-11
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 674	1 735	4%	61
Actifs financiers au coût amorti	14 238	14 294	0%	56
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en	-110	-107	-3%	4
Actifs d'impôts courants et différés	21	28	32%	7
Comptes de régularisation et actifs divers	159	186	17%	27
Participation & parts dans les entreprises MEE	89	91	2%	2
Immobilisations	70	67	-4%	-3
Ecart d'acquisition	0	0	-	0
Total Actif	16 609	16 749	1%	139

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat, dont les variations de valeur sont inscrites au compte de résultat, s'élèvent à 266 M€, en hausse de 15 M€, en lien avec les nouveaux investissements effectués sur la période.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, catégorie intégrant les titres de placement qui répondent au test SPPI (Solely Payment of Principal and Interests - paiement uniquement du principal et des intérêts). Cette catégorie d'actifs varie de 61 M€ (soit + 4%) en lien avec les titres de participations à hauteur de 51 M€ : dont 12 M€ expliqués par les augmentations de capital : + 2.6 M€ dans SACAM AVENIR, et 38 M€ liés principalement à la juste valeur du titre de SAS Rue de la Boétie et de la Sacam Mutualisation.

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent à 14 294 M€, une hausse de 56 M€, expliquée principalement par des opérations sur les titres et avec la clientèle et en gestion du refinancement et de la liquidité de la Caisse Régionale.

En Millions d'euros	Variation			
	31/12/2025	30/06/2026	%	Montant
PASSIF	31/12/2025	30/06/2026		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	15	17	17%	3
Instruments dérivés de couverture	44	37	-17%	-8
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	13 890	13 936	0%	47
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en	-6	-5	-13%	1
Comptes de régularisation et passifs divers	390	394	1%	4
Provisions pour risques et charges	27	29	6%	2
Dettes subordonnées	0	0	0%	0
Capitaux propres part du groupe	2 249	2 328	3%	79
Total Passif	16 609	16 749	1%	139

Les instruments de dettes comptabilisés au coût amorti s'élèvent à 13 936 M€, en hausse de 47 M€, en lien avec les emprunts et avances effectués dans le cadre du refinancement de la Caisse régionale (-37 M€), ainsi que la progression à hauteur de 143 M€ des encours de DAV et comptes à terme.

Les comptes de régularisation et passifs divers atteignent 311 M€, en hausse de 7 M€. Cette variation est principalement expliquée par les opérations de Cash Collatéral (+8,8 M€).

Les capitaux propres s'élèvent à 2 328 M€. La hausse de 79 M€ est liée principalement aux variations de juste valeur des titres Rue La Boétie et Sacam Mutualisation (+38.1M€), à l'intégration du résultat consolidé (+54.7 M€). En contrepartie de ces variations, les capitaux propres diminuent du montant des dividendes distribués au titre de 2025 (- 14.1 M€).

Les capitaux propres, ainsi que leur évolution, sont présentés dans les « Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2026 ».

3. Analyse du résultat sur base sociale

En Millions d'euros	30/06/2025	30/06/2026	Variation juin 2026 - juin 2025
Produit net Bancaire	153	172	13%
Charges de fonctionnement	-94	-95	1%
Résultat brut d'exploitation	59	77	32%
Coût du risque	-9	-8	-15%
Résultat net	45	53	19%

Au titre du premier semestre 2026, le Produit Net Bancaire s'inscrit à 172 millions d'euros, en progression de 12,9% par rapport à la même période de l'exercice précédent, soutenu par la dynamique de la marge d'intermédiation, qui enregistre une croissance de plus de 34%. Cette performance traduit la contribution solide des revenus d'intérêts de crédit qui bénéficient d'un environnement de taux porteur et de l'allègement du coût de la ressource. Les commissions s'établissent en léger retrait de -0,6% sur un an, pénalisées par un effet de base défavorable consécutif à la comptabilisation de produits exceptionnels en assurance au premier semestre 2025. Retraitées de cette composante, les commissions progressent de plus de 2%, portées par la montée en puissance de l'équipement en services de la clientèle.

Le Crédit Agricole Toulouse 31 bénéficie aussi de la performance de ses filiales et participations et notamment de la hausse des dividendes de la SAS Rue de la Boétie et de Grand Sud Ouest Capital. Le PNB issu de notre activité pour compte propre progresse ainsi de 18% sur un an à 54,6 M€.

Les charges de fonctionnement s'établissent à 94.9M€ en hausse maîtrisée de 1%, reflétant la discipline de gestion maintenue sur les charges fixes. Le Résultat Brut d'Exploitation à 77,4M€ progresse de 18.8M€ sur un an et le coefficient d'exploitation est en net recul de 6,5 points de base à 55,1%.

Le coût du risque est sous contrôle et s'établit à -7,9M€ en retrait de -15% sur un an. Le taux de créances douteuses et litigieuses évolue de 0,13 points passant de 1,58% en juin 2025 à 1,71% en juin 2026 sans qu'aucune dégradation notable ne soit observée.

Le résultat net s'établit à 53.4M€ à fin juin 2026 en hausse de 18.8%.

4. Evolution du capital, répartition de l'actionnariat

Au 30/06/2026, le capital social est de 73 287 milliers d'euros, identique à celui du 31/12/2025. La composition est détaillée en note 6.7 de l'annexe aux comptes consolidés du 30 juin 2025.

5. Evènements postérieurs à la fin de la période

A la date du 31 juillet, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration de la Caisse régionale, il n'a pas été identifié d'évènements postérieurs à la date d'arrêté rattachables au 30 juin 2026.

6. Informations Diverses

6.1. Bilan semestriel du contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié à Kepler Cheuvreux, à la date du 30 juin 2026, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 939 titres
- 1 315 216,38 € en espèces
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 0
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 214
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 0 titres pour 0 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 2 440 titres pour 287 928 €

Il est rappelé :

- que lors du dernier bilan du 31 décembre 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 3 379 titres
- 1 021 126,34 € en espèces
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 55
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 538
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 538 titres pour 51 087 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 6 451 titres pour 718 137 €

- que lors de la mise en place du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 25 577 titres
- 2 034 926,62 € en espèce

La mise en œuvre du présent bilan est réalisée conformément à la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 renouvelant l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Le cours de clôture du certificat coopératif d'investissement (CCI) au 30 juin 2026 est de 130,06€.

Dans sa 7ème résolution, l'Assemblée Générale du 27 mars 2026 a approuvé la rémunération du CCI de 4.44€ par titre, soit un rendement de 4.16% sur le cours au 31/12/2025. Le détachement a eu lieu le 16 avril 2026 et le paiement réalisé le 20 avril 2026.

L'Assemblée Générale du 27 mars dernier a approuvé dans sa 12ème résolution un programme de rachat pouvant aller jusqu'à 141 529 CCI soit 10% des CCI sur le marché (limite réglementaire). Le budget maximal alloué à ce programme est de 14.1M€ en 2026, le prix maximum de rachat étant de 100€ par CCI.

Au premier semestre 2026, aucun CCI n'a été racheté dans le cadre de ce programme de rachat.

6.2. Calendrier de publication des résultats

Le calendrier des publications des résultats se trouve sur le site de la Caisse régionale : <https://www.credit-agricole.fr/ca-toulouse31/particulier/informations/informations-financieres/informations-financieres-2026.html>

Ce document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du Code Monétaire & Financier et de l'article 221-1 du règlement général de l'AMF.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,

Société de courtage d'assurance immatriculée au

Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège social : 6 Place Jeanne d'Arc, 31005 Toulouse

N° : 776 916 207 RCS TOULOUSE

INFORMATIONS PRUDENTIELLES ET FACTEURS DE RISQUES

1. Informations Prudentielles

Composition et Pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2024/1623 (dit "CRR 3") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 »:

Situation au 30 juin 2026

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risques ou en levier.

Fonds propres prudentielsphasés simplifiés (en milliers d'euros) et ratios de solvabilité et de levier (en %)	30/06/2026	31/12/2025
	phasé	phasé
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 184 167	1 202 584
dont Instruments de capital et réserves	2 268 166	2 225 134
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(1 083 998)	(1 022 550)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 184 167	1 202 584
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	13 667	13 961
FONDS PROPRES TOTAUX	1 197 834	1 216 545
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	4 635 226	4 821 762
RATIO CET1	25,55%	24,94%
RATIO TIER 1	25,55%	24,94%
RATIO TOTAL CAPITAL	25,84%	25,23%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	14 473 833	14 313 229
RATIO DE LEVIER	8,18%	8,40%

Au 30 juin 2026, les ratios de solvabilité et le ratio de levier de la Caisse régionale Toulouse 31 sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

2. Facteurs de risques

Les risques propres à l'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (2.1) risques de crédit et de contrepartie, (2.2) risques financiers, (2.3) risques opérationnels et risques connexes, (2.4) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 évolue, (2.5) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse et (2.6) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

2.1. Risques de crédit et de contrepartie

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse est exposée au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas de la période post-Covid et la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2026, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 s'élevait à 13,1 milliards d'euros (en EAD – exposition en cas de défaut) avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 71% sur le marché des Particuliers, 10% sur les Entreprises, 10% sur les Professionnels, 5% sur les Collectivités, 3% sur l'Agriculture et 2% sur les Promoteurs Immobiliers.

Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit des créances saines et sensibles s'élèvent à 2,23 milliards d'euros au 30 juin 2026 dont 42% sur les marchés corporate (entreprises, professionnels de l'immobilier et collectivités publiques).

Au 30 juin 2026, les encours crédits EAD en défaut s'élèvent à 214 millions d'euros (+11 M€ par rapport au 31/12/2025) soit 1,63% des EAD totaux.

Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque".

Le niveau global des provisions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macroéconomiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel d'incertitudes macroéconomiques et géopolitiques.

Par ailleurs, bien que les tensions constatées ces dernières années sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières soient désormais moins aiguës, les niveaux de prix atteints pourraient encore affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) ou secteurs d'activités financés particulièrement sensibles aux prix de ces ressources ou à leur volatilité (secteur agricole français, industries agro-alimentaires, production et négoce de matières premières, industries intensives en énergie, automobile) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie. Enfin, le fort ralentissement des activités de construction en France, notamment résidentielle, et le maintien prolongé de l'activité à un niveau relativement faible pourraient affecter défavorablement la rentabilité et la trésorerie de la clientèle opérant dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31.

Au 30 juin 2026, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 s'élevait à 13,1 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 172,3 millions d'euros (provisions Stage 1, Stage 2 et Stage 3).

Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31

La qualité du crédit des emprunteurs corporate pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et,

dans certains secteurs, aux risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31.

Au 30 juin 2026, l'exposition brute de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 sur les marchés « Entreprises » et « Promoteurs Immobiliers » s'élève à 1,6 milliards d'euros en EAD (dont 77 millions d'euros en défaut). Le taux global de provisionnement individuel de ces 2 marchés ressort à 66%.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée

Les expositions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 sont diversifiées du fait de son positionnement de banque de proximité sur l'ensemble de ses activités.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 reste majoritairement exposée sur le marché des Particuliers (71% du portefeuille Crédits), marché qui reste très peu risqué à ce jour. Pour autant, la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, est également exposée sur quelques secteurs d'activité sous surveillance tels que l'agroalimentaire (453 M€ en EAD), la Distribution (279 M€), le BTP (162 M€) ou l'Automobile (48 M€). Pour ces filières, la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 a décidé d'ajuster régulièrement sa politique crédits et son niveau de provisionnement collectif afin de tenir compte du contexte géopolitique, économique et climatique.

La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31

La capacité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 à effectuer des opérations de financement ou d'investissement pourrait être affectée défavorablement par une dégradation de la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la

liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 peut être exposée à de nombreuses contreparties financières tels que des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Ces opérations exposent la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 au titre des prêts.

Au 30 juin 2026, le montant total des expositions brutes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 était de 13,1 milliards d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposée au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans les territoires où elle exerce ses activités.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposée au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 surveille le risque-pays et en tient compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistré dans ses états financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est particulièrement exposée, en valeur absolue, au risque pays sur la France, plus particulièrement au territoire de la Haute-Garonne. Le montant des engagements commerciaux de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est au 30 juin 2026 de 13,1 milliards d'euros en France ce qui représente 100% de ses engagements.

Une dégradation des conditions économiques de la Haute-Garonne aurait des répercussions sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est soumise à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 n'exerce en

son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

2.2. Risques financiers

Les risques liés au manque de visibilité, à des pressions sur les taux courts, à une remontée des taux longs pourraient impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31

La guerre au Moyen-Orient déclenchée le 28 février 2026, et la hausse des prix de l'énergie qu'elle a provoquée, ont suscité une nette résurgence de l'inflation. En mai, la hausse des prix a atteint 4,2 % sur un an aux Etats-Unis (contre 2,4 % en février 2026) et 3,2 % en zone euro (contre 1,9 % en février 2026), des niveaux inédits depuis avril et septembre 2023 respectivement. En conséquence, les banques centrales ont adopté une orientation plus restrictive de leur politique monétaire. La Fed a interrompu son cycle d'assouplissement et a maintenu ses taux inchangés depuis décembre 2025. Quant à la BCE, après un an de *statu quo*, elle a augmenté ses taux directeurs de 25 points de base en juin 2026.

Dans un contexte de forte incertitude, pour éviter tout emballement de l'inflation sous-jacente, les banques centrales devraient demeurer vigilantes. La Fed resterait sur pause durant toute l'année 2026, qu'elle terminerait avec une borne haute de la fourchette des taux des *fed funds* à 3,75 %. Un risque désormais clairement haussier entoure néanmoins ce scénario central de *statu quo*, avec une possibilité non négligeable que le prochain mouvement soit précisément un relèvement des taux. Quant à la BCE, son approche flexible, sans engagement sur une trajectoire prédéterminée de hausse des taux, reflète le niveau élevé des incertitudes entourant les perspectives d'inflation mais aussi de croissance. La BCE pourrait procéder à une hausse supplémentaire de ses taux cette année, portant ainsi le taux de dépôt à 2,50 %.

Le regain d'inflation et les anticipations de durcissement monétaire ont conduit à une nette augmentation des taux d'intérêt de marché depuis le début de la guerre, aux Etats-Unis plus nettement encore qu'en zone euro. Les courbes des taux se sont en outre sensiblement aplaties. Dans un scénario de « normalisation imparfaite », qui suppose que les prix de l'énergie ne contrarient pas un repli de l'inflation puis une détente monétaire, les taux d'intérêt (swaps) pourraient s'orienter timidement vers une tendance baissière. Aux États-Unis, après avoir subi une hausse significative de la prime de terme et une fois passé le pic

prévu cet été, les taux souverains à 10 ans (*US Treasuries*) approcheraient 4,55 % en fin d'année 2026. Dans la zone euro, le rendement allemand à 10 ans (*Bund*) se redresserait pour culminer à 3,20 % en décembre 2026, ce qui permettrait aux rendements français et italiens de ne pas franchir significativement 4 %.

La signature d'un protocole d'accord entre les Etats-Unis et l'Iran mi-juin permet d'envisager ce scénario de normalisation progressive et de ralentissement de l'inflation. Néanmoins, les risques que les négociations échouent et que la situation se dégrade davantage subsistent encore. Cela entraînerait une nouvelle hausse des prix de l'énergie et empêcherait la baisse de l'inflation ; le choc sur l'activité économique serait plus profond. Les banques centrales pourraient alors durcir davantage leur politique monétaire entraînant les taux d'intérêt à la hausse et un nouvel aplatissement de la courbe.

La hausse des taux sans risque est préjudiciable aux émetteurs souverains les plus endettés et pourrait susciter un écartement de leurs *spreads*. En particulier, en France, à l'approche des élections présidentielles, les inquiétudes des investisseurs quant aux programmes budgétaires des candidats en lice pourraient accroître la prime de risque.

La hausse des taux d'intérêt et la modification de la structure par terme des taux pourrait conduire à une modification des arbitrages dans l'allocation des placements des ménages. Ces derniers pourraient continuer d'accroître leurs placements en assurance-vie, au détriment des dépôts bancaires. Par ailleurs, une hausse supplémentaire de l'inflation et des taux courts rendrait plus attractifs les livrets réglementés, en particulier le Livret A et le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) dont 60 % des sommes sont centralisées auprès de la CDC, risquant de conduire à une décollecte des dépôts à vue. Des fuites vers les placements en Organismes de placements collectifs monétaires, dont la performance dépend des taux courts, pourraient accentuer les tensions sur la liquidité bancaire

Enfin, la hausse des taux d'intérêt freine l'activité de crédit et la montée des taux longs constitue un frein à la reprise de la production de crédit à l'habitat. Une progression plus forte des taux français pourrait conduire à un retournement du marché immobilier résidentiel.

Dans ce contexte, la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources ; ses charges et ses revenus seraient soumis à des aléas importants.

Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31

La marge nette d'intérêt réalisée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité

pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur ses passifs. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêt des activités de prêts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 ainsi que sa valeur économique.

Analyse en valeur économique des fonds propres

À fin mars 2026 (dernières données calculées), en cas de baisse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposée⁴, la valeur économique⁵ de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 serait positivement affectée à hauteur de 54 millions d'euros ; à l'inverse à mars 2026, elle serait négativement affectée à hauteur de 163 millions d'euros sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposée. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans. ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (Supervisory Outlier Test ou test des valeurs extrêmes).

Analyse en marge nette d'intérêts

Les calculs présentés correspondent à la sensibilité de la marge nette d'intérêt à des chocs de +/- 0,5 %. Les hypothèses de variation des encours et d'évolution des taux clients pour la banque de détail en France sont issues des modèles développés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31. Cette prise en compte des modèles atténue fortement les sensibilités par rapport aux calculs retenant les hypothèses du SOT. Ainsi, par exemple, la baisse des taux qui engendre une diminution des taux de remplacement des DAV sans rémunération est compensée par une augmentation de leur volume.

⁴ Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent pour l'analyse en valeur économique aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 pb en zone euro et +/- 100 pb en Suisse, et pour l'analyse en marge nette d'intérêts à un choc uniforme de +/- 50 pb.

⁵ Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.

Au 31 mars 2026, en cas de baisse des taux d'intérêt de - 50 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposée, la marge nette d'intérêt de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 augmenterait de 1,5 millions d'euros en année 1, 5,7 millions d'euros en année 2, 6,1 millions d'euros en année 3 ; à l'inverse, en cas de hausse des taux d'intérêt de + 50 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposée, la marge nette d'intérêt de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 serait en baisse de -0,8 millions d'euros en année 1, -5,3 millions d'euros en année 2, et -5,4 millions d'euros en année 3.

Les résultats de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures.

Par ailleurs, les incertitudes politiques en France pourraient affecter la marge nette d'intérêt du fait d'un renchérissement des ressources de marché moyen-long terme.

Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés ainsi que de la dette de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 30 juin 2026, l'encours brut des titres de créances détenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 s'élevait à 542,5 millions d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 0 euro.

L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 à des risques de marché

Les activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France essentiellement au sein de laquelle la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est ainsi fortement exposée aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt et les cours des titres.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 réalise des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes. Toutefois, ces techniques reposent sur des approches hypothétiques ou historiques desquelles les conditions de marché futures peuvent toutefois diverger significativement. En conséquence, l'exposition de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Le montant des actifs pondérés par les risques (RWA ou Risk-Weighted Assets) relatifs au risque de marché auquel est exposé la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 s'élevait à 0 euro au 30 juin 2026.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que l'action de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 et ses contreparties.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 peut subir des pertes liées à la détention de titres du capital

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'elle détient dans l'exercice de ses activités de private equity et dans le cadre de prises de participations stratégiques. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 venait à diminuer de manière significative, la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de pertes liées à la variation des taux d'intérêts ainsi qu'au risque de baisse des ressources de liquidité en cas de replis prolongés des marchés de refinancement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 peut être fluctuant et incertain. La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 a déployé des processus de suivi, de modélisation et de couvertures des risques de ses actifs et passifs et s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques de liquidité et de taux. Pour autant, il ne peut être garanti que ces dispositifs seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

Le risque de liquidité fait également l'objet d'un encadrement resserré et d'une gestion diversifiée des ressources. Toutefois, en cas de fermeture des marchés de refinancement, la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 peut s'appuyer sur des réserves de liquidité importantes et des ratios réglementaires de liquidité excédentaires permettant à la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 d'être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Au 30 juin 2026, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 affichait :

- Des réserves globales de liquidité très importantes de 2 701 millions d'euros dont 223 millions d'euros de titres de très haute qualité) pouvant être apportées

immédiatement en Banque centrale ou faire l'objet d'opérations de pension livrée en Banque centrale, sans avoir besoin de céder ses actifs

- Un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 110,26% supérieur au plancher réglementaire de 100%.
- Un ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la solidité à long-terme du profil de risque de liquidité) supérieur au plancher réglementaire (104,94% au 30/06/2026 pour un plancher réglementaire à 100%).

Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si un instrument ou une stratégie de couverture utilisés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pour couvrir différents types de risques auxquels elle est exposée dans la conduite de ses activités s'avérait inopérants, la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché, comme par exemple une variation brutale de la volatilité ou de sa structure pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31.

2.3. Risques opérationnels et risques connexes

Le risque opérationnel de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 inclut le risque de non-conformité, le risque juridique, le risque de modèle, le risque lié aux technologies de

l'information et de la communication (TIC) et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de janvier 2024 au 30 juin 2026 et en date de détection, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 26,1% des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 1.8% des pertes opérationnelles. Les catégories "Fraude externe" et « Fraude Interne » représentent respectivement 37,6% et 28,4% des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (4,6%), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (0,2%) et les dommages aux actifs (1.3%). A noter : répartition atypique en raison d'un incident provisionné en 2024 sur la catégorie fraude interne et représentant à lui seul 28% du coût du RO depuis janvier 2024.

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque opérationnel auquel est exposée la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 s'élevait à 448,4 M€ au 30 juin 2026.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposée aux risques de fraude externe et interne.

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétrée en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin juin 2026, le montant de la fraude avérée, en date de détection, pour le périmètre de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est uniquement porté par la fraude externe sur la période et il s'élève à 412 K€ (légère diminution par rapport au S1 2025). Le coût de la fraude se concentre essentiellement sur le périmètre de la banque de détail et se manifeste sous forme de fraude aux moyens de paiement ainsi que de fraude identitaire et documentaire. A noter qu'une fraude cyber (de faible ampleur) a fait l'objet d'une alerte auprès du régulateur en 2026, sans toutefois générer de perte directe pour la Caisse régionale et pour ses clients et sans divulgation de données sensibles

La fraude représente un préjudice et un coût important pour la Caisse Régionale Toulouse 31. Au-delà des conséquences en termes de pertes opérationnelles et d'atteinte à la réputation, les fraudes peuvent aujourd'hui être mêlées à des schémas de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme. Les risques ne sont donc plus seulement opérationnels mais aussi réglementaires. Certaines fraudes peuvent faire l'objet d'une déclaration de soupçon à

Tracfin. Dans ce contexte, le renforcement de la gouvernance, de la prévention, de la détection et du traitement sont clés.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers.

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est confrontée au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes,

de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est également exposée au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2024 à juin 2026, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 0,2 % des pertes opérationnelles (vs 0.6% au 30/06/2025). A noter qu'un incident lié à une interruption de certains services clients a fait l'objet d'une alerte auprès du régulateur en 2026, sans toutefois générer de perte directe pour la Caisse régionale.

Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les politiques, procédures, techniques et stratégies de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait

sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2026, l'exigence de fonds propres prudentiels au titre de la couverture du risque opérationnel de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 s'élève à 35,87 M€. Cette exposition est évaluée en totalité selon l'approche standard (SMA – Standardised Measurement Approach) conformément aux attendus du règlement CRR3.

Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 et géré par la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 dispose de moyens de défense importants, la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Les provisions pour litiges représentent 5,2 M€ au 30 juin 2026, contre 4,6 M€ au 30 juin 2025.

2.4. Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale évolue

Des taux d'intérêt plus élevés et/ou très volatils ainsi qu'un ralentissement économique marque pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31

L'environnement économique mondial, incertain et conflictuel, mais aussi les évolutions régionales ou nationales recèlent des risques susceptibles de dégrader l'environnement économique en se traduisant, notamment, par des pressions haussières sur l'inflation, les taux d'intérêt et baissières sur la croissance.

- La crise du Covid puis les conflits armés régionaux ont clairement mis en lumière les préoccupations de sécurité nationale, les enjeux de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combinées à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles nationales, la montée du protectionnisme et l'imposition de droits de douane entraînent une

reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales. Ces mouvements sont structurels et susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.

- Des événements climatiques (tels que sécheresses, incendies, inondations ou même hiver difficile) peuvent également provoquer des difficultés d'approvisionnement, perturber le commerce mondial et entraîner de fortes tensions sur les prix.
- Aux États-Unis, le pays étant désormais exportateur net d'énergie, le conflit au Moyen-Orient aura un impact contenu, même si les effets sur l'inflation sont visibles. Le programme économique de l'administration D. Trump (réductions d'impôts, déréglementation) devrait compenser les effets négatifs de la guerre au Moyen-Orient et la croissance resterait robuste, malgré une inflation plus élevée. Ce scénario est porteur de risques : resserrement des taux directeurs aux États-Unis, susceptible de contraindre la politique monétaire du reste du monde ; protectionnisme pénalisant la croissance mondiale ; défiance des investisseurs face à la dérive budgétaire et valorisations boursières élevées, en particulier des sociétés liées à l'Intelligence Artificielle (IA), pouvant entraîner un risque pour la stabilité financière américaine et mondiale.
- Plus globalement, les évolutions et conflits géopolitiques (tels que la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, ou encore les tensions sino-américaines ou entre d'autres États dont le poids dans l'économie mondiale est important) font peser des risques sur l'économie mondiale, en particulier sur le commerce et les chaînes d'approvisionnement, donc sur les prix (notamment de matières premières ou composants clés), voire sur les quantités effectivement disponibles.
- Dans la zone euro, le scénario central retient une croissance dégradée par l'épisode inflationniste lié à la guerre au Moyen-Orient, mais sans récession. L'inflation refluerait progressivement pour retrouver la cible de la BCE à l'automne 2027, couplée à des taux d'intérêt qui resteraient élevés. Or, la zone euro reste exposée aux risques de pressions inflationnistes importées en cas, par exemple, de difficultés d'approvisionnement (comme lors de la crise du Covid) ou de chocs sur les prix de l'énergie (comme lors du déclenchement de la guerre en Ukraine ou avec la guerre au Moyen-Orient). Par ailleurs, la zone euro est exposée au risque de matérialisation d'un scénario de croissance plus faible, en lien avec les risques inflationnistes. Les risques associés au scénario central sont, en effet, baissiers. Un scénario de stagnation pourrait se matérialiser de multiples façons : nouvelle escalade du conflit au Moyen-Orient, durcissement de la confrontation commerciale avec les États-Unis, contraction des débouchés à l'exportation, renforcement de la contrainte de compétitivité, reroutage des exportations chinoises vers l'Union européenne (UE), dégradation de la confiance des agents privés et, enfin, mise en œuvre plus graduelle de la relance budgétaire allemande.

- Enfin, en France plus spécifiquement, dans un contexte de croissance faible et de finances publiques dégradées, toute évolution politique, économique et sociale peut se traduire par une hausse et une volatilité accrue des taux d'intérêt français souverains (obligation assimilable du Trésor, OAT) mais aussi privés. Les incertitudes peuvent également contribuer à l'attentisme des acteurs économiques, préjudiciable à l'activité.

Ainsi, des risques d'inflation plus élevée (notamment en amont) pourraient, notamment, conduire la BCE à accroître davantage ses taux directeurs, entraîner des taux d'intérêt plus élevés, amputer le pouvoir d'achat des ménages, et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises pourraient voir ainsi leur nombre augmenter, occasionnant une hausse du taux de chômage. Le secteur immobilier, en particulier, est très sensible aux taux d'intérêt et une hausse supplémentaire des taux d'intérêt des crédits immobiliers lui serait dommageable. Des taux d'intérêt plus élevés (notamment au regard d'une croissance fragile) et une dégradation de la confiance des agents économiques pourraient conduire à une crise plus profonde et peser plus largement sur l'activité économique. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31. Plus généralement, la faiblesse de la croissance, la hausse rapide des taux d'intérêt ou un niveau de taux élevé peuvent mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, des tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 et les marchés sur lesquels elle opère

Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- Un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients.
- Les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus. Elles pourraient entraîner des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 les plus exposées au risque de marché.
- La sous-estimation des risques (notamment politiques et géopolitiques) par les marchés financiers, la perception trop favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourraient favoriser la constitution de bulles spéculatives et, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées si la conjoncture se détériorait et/ou l'aversion au risque se manifestait.
- Une perturbation économique d'ampleur (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.
- Plus globalement, les risques internationaux économiques ou géopolitiques peuvent se matérialiser brutalement et avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur, les entreprises et, in fine, les activités de la banque, à court ou à long terme. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine, l'évolution du conflit au Moyen-Orient ou l'intensification des tensions

entre les États-Unis et la Chine ou entre d'autres Etats dont le poids dans l'économie mondiale est important (volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques) peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taïwan et en mer de Chine méridionale voire risque nucléaire.

Alors que les incertitudes restent fortes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières. Ainsi :

- La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique peuvent conduire les Banques centrales à mener des politiques monétaires inappropriées : un assouplissement monétaire tardif ou prudent peut ainsi conduire à une politique trop restrictive susceptible de promouvoir une récession marquée de l'activité.
- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies.
- En France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte politique, économique ou social qui conduirait, d'une part, les ménages à moins consommer et à épargner par précaution et, d'autre part, les entreprises à retarder leurs investissements. Cela serait dommageable pour la croissance et la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- En France, l'incertitude politique et économique couplée à de possibles tensions sociales, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs. À titre d'illustration, l'exposition de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 sur le souverain français est de 429,9 millions d'euros au 30 juin 2026, ce qui représente

3,28 % des expositions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 au risque de crédit et de contrepartie.

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions économiques ou financières et de déterminer quels marchés seraient les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché (qu'elles soient françaises, européennes ou globales) venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification et de pondération des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment, sans limitation par :

- (i) le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ;
- (ii) la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français.

Aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres

minimum, de diversification et de pondération des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, aux règles d'utilisation des modèles internes ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 30 juin 2026, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 était de 25,55% et le ratio global phasé de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse était de 25,84 % ;

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment, sans limitation, par :

- (i) la directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou complétée à tout moment) telle que transposée en droit français ;

- (ii) le règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié ou complété à tout moment) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de rétablissement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable ;

- les réglementations applicables aux instruments financiers ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, tel que modifié ou complété à tout moment) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;

- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation ;

- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux, tel que modifié ou complété à tout moment) ;

- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;

- les réglementations applicables en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) qui renforcent notamment les exigences en matière de publication d'informations :

- (i) en matière de durabilité, permettant d'appréhender l'impact de l'activité de l'établissement concerné sur les enjeux RSE et la manière dont ces enjeux affectent les résultats et la situation financière de cet établissement, conformément, notamment, sans limitation, à la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, (telle que modifiée ou complétée à tout moment, y compris, notamment, par la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes et, plus récemment, par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (dite "CSRD") en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises) ;
- (ii) sur la manière et la mesure selon lesquelles les groupes bancaires financent ou développent des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit règlement "Taxonomie" (tel que modifié ou complété à tout moment, y compris, notamment, par le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information) ;
- (iii) en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, notamment en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, tel que modifié ou complété à tout moment (dit "SFDR") ;

étant précisé que ces réglementations en matière de RSE font régulièrement l'objet d'évolutions susceptibles d'impacter la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, notamment dans le cadre de l'adoption d'un "paquet Omnibus" qui se décline en plusieurs

propositions législatives et réglementaires, dont certaines ont déjà été adoptées et sont d'ores et déjà applicables ;

- la législation fiscale et comptable dans la juridiction où la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 exerce ses activités ;
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter la capacité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 et d'autres institutions financières opèrent.

Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est soumise et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31.

Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 mais son impact pourrait être important.

2.5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 sont susceptibles de s'écarter de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 perçoit sur cette activité.

Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31

Bien que les principales activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers et/ou des conditions macroéconomiques défavorables pourrait impacter la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Par ailleurs, une dégradation du contexte réglementaire et fiscal des principaux marchés dans lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 opère pourrait affecter les activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 ou entraîner une surimposition de leurs bénéfices. Dans une telle

situation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est d'autant plus important.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposée aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Les facteurs de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent affecter la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 de deux façons, selon le principe de double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale et environnementale présente l'impact, qui peut être positif ou négatif, des activités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 sur son écosystème. D'autre part, la matérialité financière formalise l'impact de l'écosystème sur les métiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31.

Selon le premier axe, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 peut être exposée au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière ESG. La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus.

Selon la matérialité financière, les aléas de risques ESG peuvent affecter les contreparties de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31. Les risques ESG sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel.

Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 dans l'exercice de leurs activités. La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une des

contreparties de ses entités membres faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...) mais également sociaux ou de gouvernance. Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 devra en effet adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 doit maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir ses activités et sa rentabilité défavorablement affectées

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 intervenant sur les marchés financiers. Une dégradation importante des notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, augmenter son coût de financement, limiter son accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de *covered bonds* de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 ou de stipulations contractuelles de certains contrats de *trading*, de dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des obligations qu'il émet sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 auprès des investisseurs est directement lié à ses *spreads* de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de sa notation de crédit. Une augmentation des *spreads* de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31. Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de l'émetteur. En outre, les *spreads* de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est notée par S&P Global Ratings et Moody's et bénéficie des mêmes notations que celles du Groupe Crédit Agricole.

Pour le Groupe Crédit Agricole, sur les trois agences de notations sollicitées, les notations émetteur long terme de Crédit Agricole S.A. selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de A1, A+ et A+ et les perspectives sont stables.

Les notations extra-financières peuvent avoir un impact sur l'image de Crédit Agricole S.A. auprès de ses parties prenantes, notamment auprès des investisseurs, qui utilisent ces notations pour la construction de leurs portefeuilles. Une dégradation importante de sa notation pourrait avoir une incidence défavorable sur l'intérêt des investisseurs pour les valeurs émises par Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2026, la notation extra-financière de Crédit Agricole S.A. s'est maintenue voire améliorée auprès des agences MSCI (AA), Sustainalytics (17,7), ISS ESG (C+) et CDP (A).

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est confrontée à une forte concurrence

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est confrontée à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 détient une part de marché de 20,1% sur les crédits et de 21,0% sur la collecte bilan (données à fin avril 2026), stables sur les 12 derniers mois.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés

de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la blockchain, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en Haute-Garonne, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

2.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (extended SPE) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elles considèrent que : la défaillance de l'établissement est

avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe "Non Creditor Worse Off than in Liquidation" (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2 ⁶. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette ⁷, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

(6) Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

(7) Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la BRRD/BRRD2 pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "Garantie de 1988").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé

que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

3. Gestion des risques

3.1. Risques Crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit, sont décrits de Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit, sont décrits de manière détaillée au sein du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, dans le chapitre consacré aux facteurs de risques. Ces principes et méthodologies n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2026.

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

Au cours du semestre, dans le cadre du contexte économique en cours et à venir, la Caisse régionale a maintenu un suivi et un pilotage renforcé de ses risques de crédit (sensibilisations, sécurisation des processus, études, pilotage, revues de portefeuilles, contrôles...) tant dans les réseaux commerciaux que dans les services du siège concernés.

Exposition et concentration

La répartition des prêts et créances dépréciés est présentée dans les notes 3.1 des annexes aux états financiers consolidés au 30 juin 2026.

Coût du Risque

Le coût du risque est présenté ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	- 1 317	5 724
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	4 412	6 161
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	27	- 2
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	3 760	3 699
Engagements par signature	625	2 464
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	- 5 729	- 437
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 4 456	- 1 179
Engagements par signature	- 1 273	742
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	- 6 485	- 16 609
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 6 534	- 15 446
Engagements par signature	49	- 1 163
Autres actifs (C)	- 1	- 1
Risques et charges (D)	- 345	- 438
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)	- 8 148	- 11 324
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 517	- 184
Récupérations sur prêts et créances	203	611
comptabilisés au coût amorti	203	611
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	- 1	-
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	- 48	- 165
Autres produits	-	-
Coût du risque	- 8 511	- 11 062

Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus pour juin 2026 :

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9, avec des projections allant jusqu'à 2029. Ces scénarios ont été construits ou revus en avril 2026, après le déclenchement de la guerre dans le golfe Persique. Lancées le 28 février, les attaques conjointes, américaine et israélienne, contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture effective du détroit d'Ormuz (32% du négoce de pétrole brut, 16% du négoce de produits pétroliers, 20% du négoce de GNL) et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar (deuxième producteur mondial de GNL après les États-Unis). Les quatre scénarios reposent sur des hypothèses différenciées quant à l'évolution du conflit dans le golfe Persique dont la durée et l'issue ont des implications substantielles en termes de coût et de disponibilité de l'énergie, d'inflation (courante et anticipée), de croissance, de politique monétaire et de taux d'intérêt.

Des pondérations sont affectées à chacun de ces scénarios. Une pondération supérieure à 50% est attribuée au scénario central, traduisant la robustesse de celui-ci, mais des risques et incertitudes toujours importants conduisent à allouer une pondération relativement élevée aux scénarios adverses.

Premier scénario : scénario "central" (pondéré à 60%)

Le scénario exclut une « normalisation » rapide du conflit dans le golfe Persique au profit d'une réouverture progressive et incomplète du détroit d'Ormuz, à laquelle s'ajoutent des destructions d'infrastructures pétrolières et gazières. Bien qu'ils baissent, les prix du pétrole et du gaz restent élevés et le trafic maritime n'est pas parfaitement fluide. Sur la base de ce scénario prudent, les perspectives de croissance sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe, et celles des pays fortement dépendants du Golfe pour leur approvisionnement (tels que Japon, Inde, Corée du Sud, Philippines).

Ainsi, aux Etats-Unis, les performances économiques devraient rester correctes même si l'inflation énergétique s'ajoute à l'inflation déjà alimentée par les droits de douane. L'inflation totale s'établirait en moyenne à 3,1% en 2026 et 2,5% en 2027 (après 2,7% en 2025) alors que la croissance atteindrait 2,2% en 2026 (après 2,1% en 2025), contre 2,5% prévus précédemment.

Dans la zone euro, contrairement à 2022, le risque lié à l'énergie ne se pose pas tant en termes de pénurie que de vulnérabilité élevée aux prix mondiaux. La zone ne s'inscrit plus sur le chemin désinflationniste tranquille d'avant la guerre au Moyen-Orient et, subissant des prix plus élevés/volatils sur les marchés mondiaux de l'énergie, sa compétitivité se dégrade (tant sur les marchés d'exportation que sur le marché intérieur) et la contrainte extérieure se manifeste. Au choc sur les prix de l'énergie et à l'inflation (dont on suppose les effets de second tour très limités) s'ajoutent le durcissement des conditions monétaires/financières et une incertitude croissante, soit une combinaison défavorable au scénario pré-guerre d'accélération de l'investissement. Toutefois, la situation économique et financière solide des acteurs privés, couplée à une orientation globalement neutre et localement expansionniste de la politique budgétaire (notamment en Allemagne), devrait assurer une croissance de 0,8% en 2026 et de 1,1% en 2027.

La persistance de l'inflation et la récession sont reléguées dans le scénario « adverse modéré ».

Deuxième scénario : scénario "adverse modéré" (pondéré à 25 %)

Ce scénario suppose une intensification et un allongement du conflit dans le golfe Persique. A la différence du scénario central où les déséquilibres se résolvent par la hausse des prix, dans ce scénario de stress, on suppose des perturbations des chaînes d'approvisionnement (allongement des délais de livraison, pénuries) ainsi qu'un choc plus violent sur les prix de l'énergie.

Dans un environnement international anxiogène, on suppose également une montée de l'aversion au risque qui, alors que les valorisations des marchés actions sont très élevées, se matérialise brutalement sous la forme d'une chute des marchés financiers : les agents économiques font preuve d'attentisme et de préférence pour l'épargne (baisse de la consommation, amplifiée par un sursaut temporaire des coûts de production et de l'inflation, recul de l'investissement et préférence pour les actifs très sûrs), les marchés actions baissent et un écartement des spreads souverains et corporate est constaté.

Face au choc d'inflation et en dépit du choc de croissance annoncé, la BCE ressert sa politique monétaire en 2026 (comme dans le scénario central). Elle entame ensuite son assouplissement monétaire en 2027 mais ne recourt pas à des outils quantitatifs pour, d'une part, contrer la récession et, d'autre part, apaiser la défiance à l'égard des actifs européens

(dont les obligations souveraines). Les taux d'intérêt sans risque se replient mais s'accompagnent de tensions fortes sur les souverains les plus fragiles. Compte tenu de l'état des finances publiques (en particulier en France et en Italie), la réponse budgétaire nationale est limitée et l'UE ne mobilise pas de moyens budgétaires communs. Enfin, en raison d'un assouplissement monétaire de la Fed plus agressif, l'euro s'apprécie contre dollar.

Troisième scénario : scénario "favorable" (pondéré à 10%)

Il s'agit d'un scénario de « normalisation rapide ». Ce scénario suppose donc une résolution très rapide de la guerre dans le golfe Persique, conduisant à une baisse des prix du pétrole et à un retour du trafic habituel dans le détroit d'Ormuz. Le prix moyen du baril de pétrole est ainsi inférieur de près de 10 dollars aux niveaux prévus dans le scénario central en 2026 et 2027, tout en demeurant supérieur à la moyenne de 2025.

En zone euro, après avoir atteint un pic un peu moins élevé en mai, l'inflation se replie rapidement pour atteindre 1,8% en fin d'année 2026 mais 2,2% en moyenne sur l'année entière. La BCE procède à une seule hausse de taux « préventive » (25 pb) pour éviter que les anticipations ne dérapent. Cela permet un retour au scénario central élaboré fin 2025, ajusté en avril 2026 avec les données économiques et financières connues alors (4ème trimestre 2025 et du 1er trimestre 2026).

Quatrième scénario : scénario "adverse sévère" (pondéré à 5%)

Elaboré en juin 2025, le scénario supposait une aggravation des tensions commerciales et géopolitiques et retenait l'hypothèse d'une nouvelle augmentation des tarifs douaniers initiée par le gouvernement américain. Compte tenu du jugement de l'International Court of Trade américaine, le gouvernement américain privilégiait une hausse substantielle des tarifs sectoriels (dont acier, aluminium, automobiles, produits pharmaceutiques, semi-conducteurs, puces). Il faisait également approuver par le Congrès un tarif universel. Le tarif douanier appliqué était de l'ordre de 20%.

Les principaux partenaires rétorquaient en contrôlant leurs exportations (rétention d'exportations stratégiques de la part de la Chine) ou en imposant à leur tour des droits de douane (Chine et UE). L'UE refusait de s'engager à importer davantage de GNL des Etats-Unis, refus auquel le gouvernement américain répliquait en imposant une limitation des volumes de GNL exportés. Nous supposons un doublement du prix du gaz au cours du 1er semestre 2026, le temps de négocier. Enfin, les tensions géopolitiques entraînaient un blocage partiel de certaines voies maritimes clés (Panama, détroit de Malacca, canal de Suez) occasionnant une augmentation des délais de livraison et des ruptures ponctuelles des chaînes d'approvisionnement.

Les chocs, liés aux tensions commerciales, à la résurgence de l'inflation, au resserrement monétaire et à la hausse des coûts de financement, entraînaient une crise de confiance, une remontée du taux d'épargne et une baisse de l'investissement. La croissance en était fortement affectée. Les taux souverains, pénalisés par les craintes sur certaines situations budgétaires, se tendaient fortement. Les marchés actions subissaient une baisse brutale.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

En %	Réf.	Scénario central				Adverse modéré				Favorable				Adverse sévère			
	2025	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029
Zone euro																	
PIB réel - variation moyenne annuelle	1,5	0,8	1,1	1,2	1,2	0,2	(0,9)	1,5	2,2	1,2	1,3	1,3	1,3	(2,0)	(1,8)	1,5	X
Taux de chômage - moyenne annuelle	6,3	6,4	6,4	6,3	6,3	6,5	7,0	6,8	6,5	6,2	6,1	6,0	6,0	7,0	7,9	7,8	X
Inflation (IPCH) - moyenne annuelle	2,1	3,1	2,1	1,9	1,9	5,7	5,6	0,0	2,2	2,2	1,8	1,8	1,8	4,7	3,1	2,6	X
France																	
PIB réel - variation moyenne annuelle	0,9	0,9	0,9	1,2	1,2	0,3	(0,6)	1,4	2,0	1,3	1,2	1,1	1,1	(1,2)	(1,5)	1,8	X
Taux de chômage - moyenne annuelle	7,7	8,0	7,9	7,7	7,7	8,2	8,5	8,1	7,9	7,9	7,7	7,6	7,5	8,3	8,9	8,7	X
Inflation (IPC) - moyenne annuelle	0,9	2,1	1,5	1,5	1,5	4,3	4,8	0,1	1,5	1,0	1,1	1,4	1,8	3,1	2,1	2,0	X
Inflation sous-jacente - moyenne annuelle	1,2	1,8	2,1	1,7	1,7	5,5	7,5	0,3	1,8	1,5	1,5	1,8	2,2	4,5	3,2	3,0	X
OAT 10 ans - fin d'année	3,6	4,0	3,8	3,6	3,6	3,3	2,6	3,1	3,1	3,3	3,6	3,5	3,5	5,2	4,2	4,0	X

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :

Sur le périmètre Groupe Crédit Agricole et pouvant être simulé sur les Caisses Régionales :

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)			
Scénario central	Adverse modéré	Scénario favorable	Adverse sévère
- 4 %	+13 %	-14%	+54%

La sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des forward looking locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

Les compléments sectoriels de la Caisse régionale Toulouse 31 :

Actualités sur le premier semestre 2026 :

- **Faits marquants du Forward Looking Central du S1 2026 : FLC en hausse**
 - ✓ Dégradation du scénario économique en juin 2026 pour tenir compte du contexte géopolitique
 - ✓ Qualité du Portefeuille de crédit stable et maîtrisé
 - ✓ Intégration des critères Watch List sur le Retail & le Corporate
- **Faits marquants du calcul des provisions collectives sur les Filières Locales :**
 - ✓ Mise en place de la politique 2026 de provisionnement collectif (l'amélioration de notre positionnement risques par rapport aux autres Caisses Régionales a entraîné un calibrage des paramètres sur une tendance plutôt baissière)
 - ✓ Pas d'évolutions marquantes observées sur des secteurs d'activité à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31

À fin juin 2026, en intégrant les forward looking locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèle sains et dégradés) et des provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 42% et 58% des stocks de couverture sur le périmètre de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31.

À fin juin 2026, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté 18% du coût du risque semestriel de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 contre 82% pour la part du risque avéré Stage 3 et autres provisions.

Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des états financiers au 30 juin 2026.

Evolution des ECL et du provisionnement

Le poids des Bucket 2 est à 8,6%. Le poids des Bucket 3 est resté stable à 1,7% des encours.

Le taux de provisionnement du Bucket 1 est stable à 0,1%.

Le taux de provisionnement du Bucket 2 est en légère hausse à 5,3%.

Le taux de provisionnement du Bucket 3 reste sur des niveaux autour de 50% en 2026 avec 48,0%.

3.2. Risque Marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;

- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les *spreads* de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des *spreads* de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché de la Caisse régionale repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de ses portefeuilles de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). Elle a réparti ses placements sur les marchés en trois portefeuilles :

- un portefeuille diversifié investi à Moyen & Long Terme,
- un portefeuille "LCR" (constitué de titres éligibles aux réserves du ratio LCR),
- un portefeuille dit « extinction », qui regroupe les titres en gestion extinctive qui ne répondent pas ou plus à la politique financière de la banque.

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La maîtrise des risques sur l'ensemble des portefeuilles est réalisée par la fixation de limites de risque et de seuils d'alertes.

Gestion du risque

Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole s.a. est structuré sur plusieurs niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse régionale, un responsable de la fonction Gestion des risques (RFGR) pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché. Le RFGR participe aux comités de gestion financière et émet un avis risque sur les investissements et les portefeuilles, il est destinataire des reportings de l'activité financière (mensuels).

Un Middle-Office, indépendant des unités chargées de gérer les portefeuilles réalise le contrôle des opérations, mesure les risques, assure la valorisation des portefeuilles (réalisée par des prestataires indépendants), et produit les reportings.

Les comités de décision et de suivi des risques

Les décisions et le suivi des risques sont effectués au travers de deux comités :

- Comité de Gestion Financière : il est chargé de proposer les limites et les seuils d'alertes au Conseil d'Administration. Ces limites sont révisables au moins une fois par an. Un suivi trimestriel est réalisé au travers du reporting de l'activité « marchés financiers » (document publié par le Middle Office). Un suivi détaillé est présenté trimestriellement au Comité de Gestion Financière, et une synthèse au Conseil d'Administration.
- Comité de Contrôle Interne et Risques : il examine les risques de Contrepartie, Financiers, Opérationnels et de Conformité au regard de leur prévention, de leur situation (mesure, constats) et de leurs processus (fonctionnement). Il veille sur la cohérence et sur l'efficacité du contrôle interne, fait le point sur les résultats des contrôles permanents et périodiques, examine et valide le rapport annuel sur le contrôle interne, examine les principales conclusions des missions d'audit interne et externe, puis décide et suit l'avancement des plans d'actions correctives issus de ces missions et du contrôle permanent.

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

La gestion du risque est déclinée en limites et en seuils d'alerte :

Les limites :

Au niveau global (et hors NEUMTN) :

- Une limite basée sur le stress Groupe sur le portefeuille titres comptabilisés en Juste valeur par résultat, Juste Valeur par option, Juste Valeur par capitaux propres recyclables et Juste valeur par capitaux propres non recyclables

Pour les NEUMTN structurés :

- Une limite basée sur le stress scénario
- Une limite basée sur la Value at Risk

Par portefeuille :

- Une limite opérationnelle sur la valeur de marché du portefeuille (Stock de plus-values)
- Une limite d'exposition maximale sur le risque de change

Les seuils d'alerte :

- Un seuil d'alerte sur la limite stress Groupe sur les titres comptabilisés en Juste valeur par résultat, Juste Valeur par option, Juste Valeur par capitaux propres recyclables et Juste valeur par capitaux propres non recyclables (90% de la limite)
- Un seuil d'alerte sur le stress Groupe sur les titres comptabilisés en coût amorti
- Un seuil d'alerte sur le stress Adverse 1 an sur les titres comptabilisés en Juste valeur par résultat, Juste Valeur par option, Juste Valeur par capitaux propres recyclables et Juste valeur par capitaux propres non recyclables
- Un seuil d'alerte sur la limite stress scénario appliqué aux NEUMTN
- Un seuil d'alerte sur la limite basée sur la Value at Risk appliquée aux NEUMTN
- Un seuil d'alerte sur la variation du marché action
- Un seuil d'alerte sur la variation des taux longs.

Le suivi de ce dispositif est réalisé quotidiennement, à l'exception des stress et la VaR qui sont calculés mensuellement.

Allocation	Exposition 31/12/2025	Exposition 30/06/2026
Monétaire	8,79%	8,5%
Obligations	86,35%	86,2%
Diversifié	4,69%	4.6%
Action	0,18%	0.7%
TOTAL	1 140 M€	1 201 M€
Stress Groupe JVR JCR (en M€)	Calculé au 31/12/2025 (44 M€)	Calculé au 31/05/2026 (46 M€)
(Limite)	(80M€)	(85M€)

Perspectives d'évolution pour le second semestre 2026

La Caisse régionale de Toulouse 31 entend poursuivre les objectifs qu'elle s'est fixés pour l'année 2026,

3.3. Gestion Bilan

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein du Groupe Crédit Agricole S.A. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

L'optimisation des flux financiers au sein du Groupe Crédit Agricole S.A. est un objectif permanent. Dans ce cadre, la mutualisation des ressources excédentaires et la possibilité de couverture des risques induits contribuent à cette fin.

Ainsi, le Groupe se caractérise par une forte cohésion financière et une diffusion limitée des risques financiers, de liquidité notamment. Les diverses entités du Groupe sont néanmoins responsables de la gestion du risque subsistant à leur niveau, dans le cadre des limites qui leur ont été dévolues.

Les limites sont arrêtées par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. au sein du Comité des risques Groupe, approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. et portent sur le périmètre du Groupe Crédit Agricole S.A. :

- les filiales prenant des risques actif-passif observent les limites fixées par le Comité des risques Groupe de Crédit Agricole S.A. ;
- les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif du Groupe sont définies par Crédit Agricole S.A. En ce qui concerne en particulier les bilans de la Banque de proximité, un système cohérent de conventions et de modèles d'écoulement est adopté pour les Caisses régionales, LCL et les filiales étrangères ;
- Crédit Agricole S.A. consolide les mesures des risques actif-passif des filiales. Les résultats de ces mesures sont suivis par le Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A. ;
- la Direction de la gestion financière et la Direction des risques de Crédit Agricole S.A. participent aux Comités actif-passif des principales filiales.

Au sein de la Caisse régionale Toulouse 31, le Conseil d'administration fixe les limites concernant le risque de taux d'intérêt global et les portefeuilles d'investissement et de placement et détermine les seuils d'alertes pour la gestion de leurs portefeuilles de placement (titres disponibles à la vente). Il fixe également les limites et les seuils d'alertes concernant le risque de liquidité. Ces limites s'inscrivent dans les normes fixées par Crédit Agricole S.A. pour le Groupe Crédit Agricole.

Les risques financiers sont suivis et gérés par le Comité de Gestion Financière de la Caisse régionale Toulouse 31, dans le cadre des limites qui sont fixées par son Conseil d'Administration. Les risques du bilan font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A. sur la base des reportings normés transmis par les Caisses régionales. Ces limites font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A.

Risque de taux d'intérêt global

La gestion du risque de taux d'intérêt global (RTIG) vise à stabiliser les marges futures des entités du Groupe contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêts.

Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge d'intérêt en raison des décalages de durées et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise par des opérations de bilan ou de hors bilan à limiter cette volatilité de la marge.

L'axe principal de la politique de gestion du risque de taux de la Caisse régionale Toulouse 31 consiste à maîtriser la sensibilité du Produit Net Bancaire aux variations de taux.

Principales évolutions

La politique générale de gestion est fixée annuellement par le Conseil d'Administration ainsi que les limites de risque.

La politique de gestion pour 2026 vise à maintenir des Gaps de taux ouverts sur les premières années afin de profiter d'une marge de transformation positive à court terme. L'ajustement des positions est décidé chaque trimestre par le Comité de Gestion Financière.

Le risque est encadré par plusieurs types de limites :

- Limites de gap de taux et d'inflation : elles permettent d'éviter une trop forte concentration du risque sur certaines maturités. La perte en cas de choc sur un gap, ne doit pas dépasser un certain pourcentage du PNB d'activité (différent selon l'horizon retenu).
- Limites « Sensi EV Taux » et « Sensi EV Taux + Inflation » : des limites exprimées comme un impact maximum en valeur économique pour un choc normatif à la hausse et à la baisse sur le ou les gaps considérés. Limite Sensi EV Taux : exprimée comme un impact maximum en variation de la valeur économique de la banque pour un choc normatif (200 bp) à la hausse et à la baisse des taux sur l'ensemble des gaps et un choc normatif (125bp) à la hausse sur l'inflation. La perte théorique en cas de « choc » sur les taux et l'inflation ne doit pas dépasser un certain pourcentage des Fonds Propres.
- Le SOT EVE qui consiste à calculer une valeur économique de la banque retraitée des fonds propres, avec une collecte non échéancée (livrets, PEL... qui s'écoule en moyenne au maximum sur 5 ans) et d'y ajouter les risques optionnel et comportemental. L'impact du choc normatif ne doit pas excéder pas le seuil de 15% des fonds propres réglementaires tier 1. En cas de dépassement du seuil, le régulateur peut demander des mesures correctives.
- Enfin une approche en revenus avec une analyse en marge nette d'intérêt vient compléter le dispositif de gestion du risque de taux.

La Caisse régionale utilise des instruments financiers hors bilan pour couvrir son risque de taux. Elle utilise principalement les swaps de taux d'intérêts, mais également les Caps (essentiellement via les avances globales).

Toutes les limites sont assorties de seuil d'alerte.

Gestion du risque

L'analyse du risque de taux est produite chaque trimestre de façon détaillée et une étude simplifiée est réalisée mensuellement entre chaque analyse détaillée. Cette analyse trimestrielle est présentée au Comité de Gestion Financière qui établit les orientations de gestion pour le trimestre à venir.

La couverture financière des Gaps est effectuée par des swaps.

Exposition

Dans le contexte économique et financier actuel, la Caisse régionale maintient sa politique transformatrice à court terme.

Perspectives d'évolution pour le second semestre

Eu égard à l'environnement économique et aux conditions financières actuelles, la Caisse régionale diminuera son exposition à la hausse des taux tout en maintenant une position transformatrice.

Risque de change

La Caisse régionale n'est pas exposée au risque de change,

Toutefois, il convient de préciser qu'il peut subsister une exposition devise marginale dans la gestion des excédents de fonds propres, au travers de certains OPCVM, libellés en Euros, mais qui peuvent détenir quelques instruments exposés aux devises dans leur portefeuille. Une limite concernant cette exposition indirecte a été fixée pour l'année 2026 dans la politique financière,

Risque de liquidité et de financement

La Caisse régionale est exposée, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise par exemple en cas de retraits massifs des dépôts de la clientèle, d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché (accès aux marchés interbancaires et monétaires). La gestion du risque de liquidité se traduit par la mesure de ce risque au travers de l'étude des échéanciers des emplois et des ressources contractuels ou modélisés, ce qui permet de mettre en évidence les exigibilités à différentes échéances et une politique d'adossement des ressources à des actifs liquides.

Les objectifs de gestion du risque de liquidité :

La gestion du risque de liquidité doit répondre tout d'abord au maintien d'un ratio réglementaire sur des niveaux supérieurs au minimum requis. Ce niveau réglementaire minimum est fixé à 100% pour le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) depuis le 1er janvier 2018. Le ratio de la Caisse régionale de Toulouse respecte le niveau requis puisqu'il s'établit à 110.3% au 30 juin 2026.

Le ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio) en vigueur depuis juin 2021 est un ratio réglementaire de stock (le LCR étant un ratio de flux) qui compare les actifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an, aux passifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an. La définition du NSFR attribue à chaque élément du bilan une pondération traduisant sa potentialité d'avoir une maturité supérieure à un an. Le NSFR de la Caisse régionale au 30 juin 2026 s'établit à 104.94% respectant l'exigence de 100%.

L'objectif de gestion de la liquidité vise également à assurer la sécurité de la Caisse régionale en ce qui concerne le risque d'illiquidité, en répondant aux normes fixées pour l'ensemble du groupe Crédit Agricole, tout en veillant à minimiser le coût induit par le risque de liquidité.

Le dispositif repose sur :

- une limite de liquidité à Court Terme (horizon 12 mois),
- une surveillance des risques au travers de stress scénarii,
- une limite pour les Gaps de liquidité à long terme,
- la surveillance d'indicateurs d'équilibre de liquidité : le ratio Crédit/Collecte, la Position en Ressources Stables (PRS), le Besoin Total en Financement de Marché, le différentiel emplois/ressources à refinancer/replacer.

Gestion du risque

La Caisse régionale maintient une politique prudente de gestion du ratio de liquidité Bâle 3 (LCR), en s'assurant de conserver en permanence une marge de sécurité suffisante sur ce ratio.

Elle poursuit également la gestion de l'optimisation du refinancement dans le respect des limites court terme (règles définies par Crédit Agricole S.A. dans le cadre de l'organisation des relations internes concernant le risque de liquidité), et de l'encadrement des refinancements à long terme, notamment la gestion concernant la concentration des échéances.

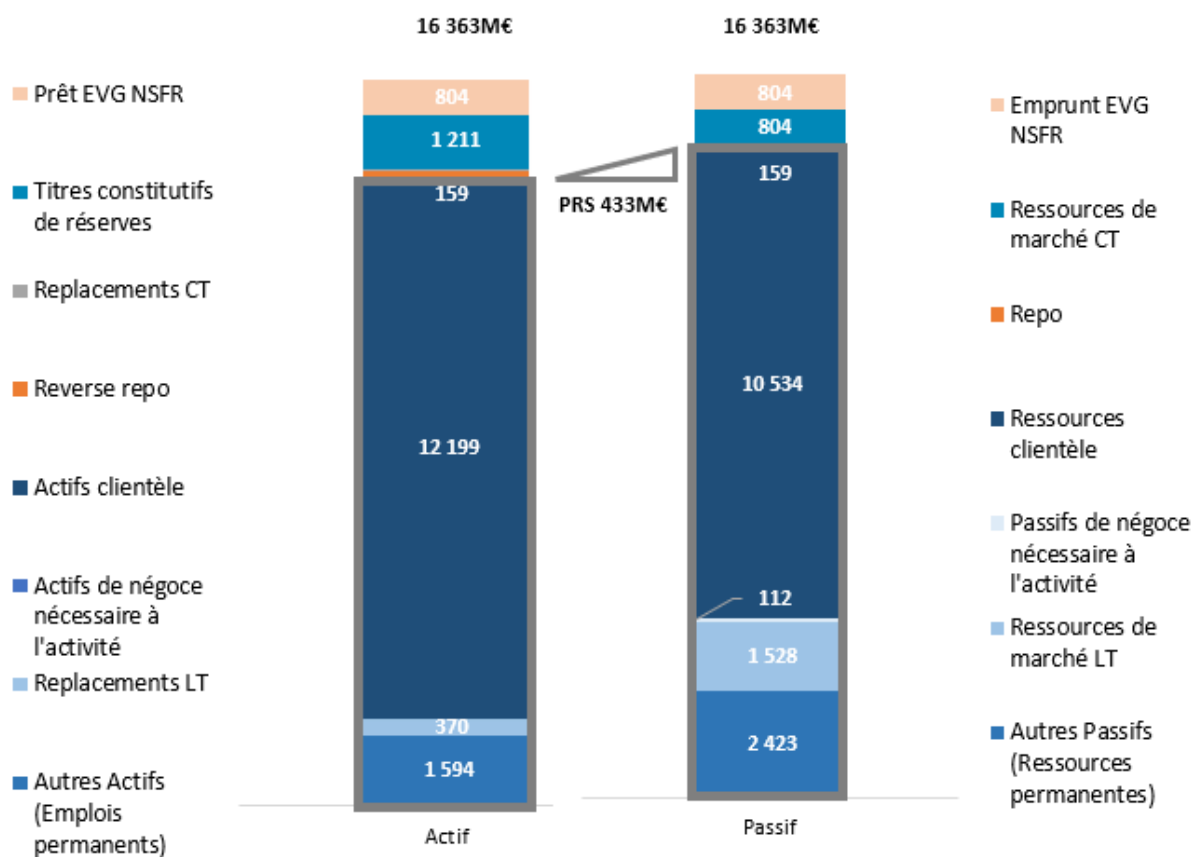
Bilan cash au 30 juin 2026

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité de la Caisse régionale, l'excédent de ressources stables du bilan cash est calculé trimestriellement.

Le bilan cash est élaboré à partir des comptes en normes IFRS de la Caisse régionale. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers IFRS du Groupe et les compartiments du bilan cash, tels qu'ils apparaissent ci-dessous et dont la définition est communément admise sur la Place.

Il correspond au périmètre bancaire, les activités d'assurance étant gérées avec leur propre contrainte prudentielle.

À la suite de cette répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan cash, des calculs de compensation (nettings) sont effectués. Ils concernent certains éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité.

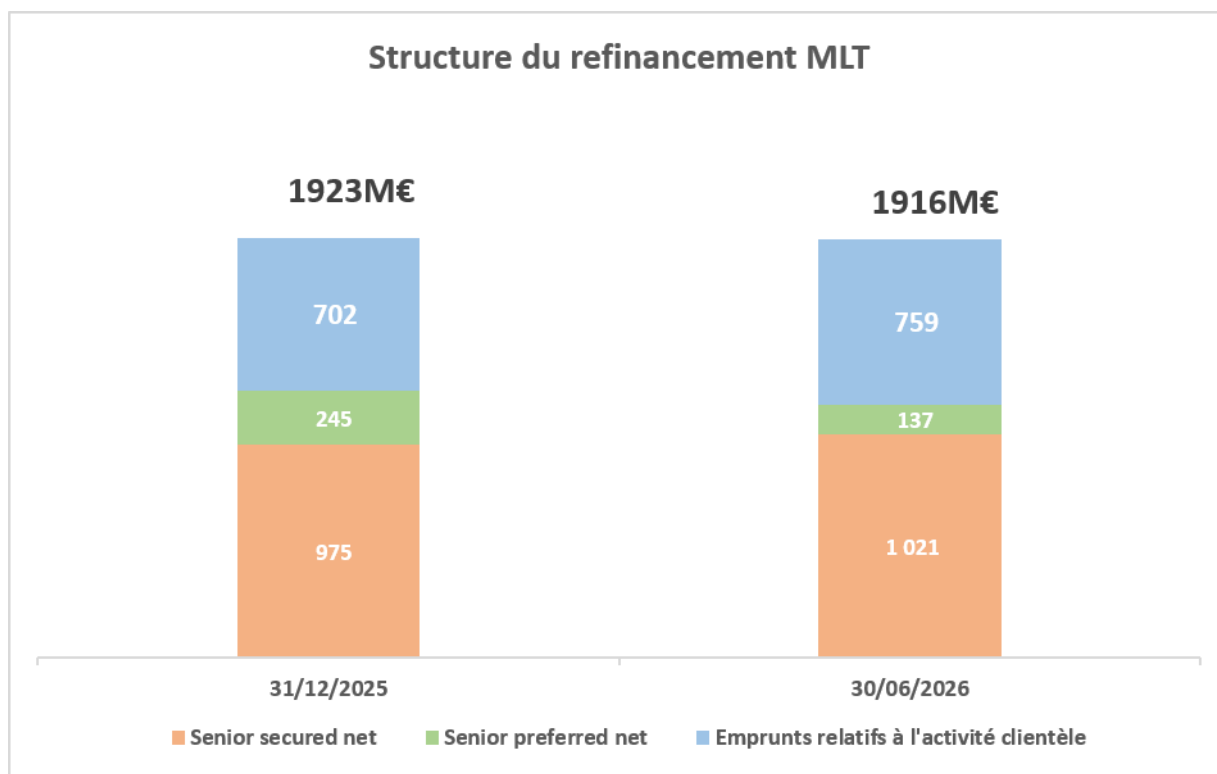


Le bilan cash bancaire de la Caisse régionale Toulouse 31 à 16,4 milliards d’euros au 30 juin 2026, fait apparaître un excédent des ressources stables sur emplois stables de 0,4 milliards d’euros à fin juin 2026.

Dans le contexte de crise Covid-19, le Groupe a pris part en 2020 et 2021 aux opérations de refinancement moyen-long terme « T-LTRO 3 » de la Banque centrale Européenne, contribuant à rehausser son niveau de ressources stables. La totalité de cette ressource T-LTRO est remboursée au 30 juin 2026.

Les ressources de marché à moyen-long terme s’élèvent à 1.9 milliards d’euros au 30 juin 2026. Stables par rapport au 31 décembre 2025. Elles comprennent les dettes seniors col

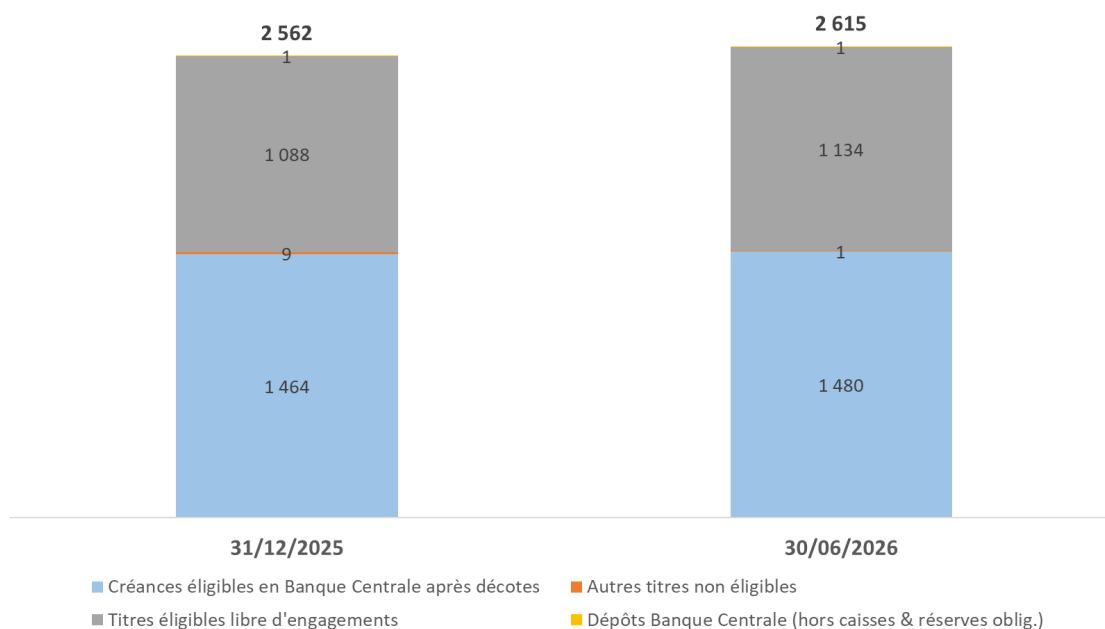
latéralisées à hauteur de 1 milliard d’euros, des emprunts ou dettes senior préférées à hauteur de 0,1 milliard d’euros et une hausse des dettes associées à l’activité de crédit et de collecte clientèle.



Evolution des réserves de liquidité de la Caisse régionale

Les réserves de liquidité après décote atteignent 2,6 milliards d’euros au 30 juin 2026. Elles couvrent plus de trois fois l’endettement court terme (hors replacements en Banques Centrales).

Réserves de Liquidité de la Caisse Régionale Toulouse 31 (M€)



Les réserves de liquidité disponibles à fin juin 2026 comprennent :

- 1,5 milliards d’euros de créances éligibles au refinancement Banques centrales après décote BCE;
- 1 million d’euros de dépôts auprès des Banques centrales (hors caisse et réserves obligatoires) ;
- un portefeuille de titres libres d’engagement d’un montant de 1.1 milliards d’euros après décote, constitué de titres HQLA liquéfiables sur le marché et également éligibles au refinancement Banques centrales, et d’autres titres liquéfiables sur le marché après décote de liquéfaction.

La déclinaison des limites du système de gestion et d’encadrement de la liquidité de la Caisse régionale Toulouse 31 au niveau de chaque filiale de Crédit Agricole S.A. et de chaque Caisse régionale assure une adéquation au niveau local entre le risque de liquidité et sa couverture par les réserves.

Ratios réglementaires

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité de la Caisse régionale, l'excédent de ressources stables du bilan cash est calculé trimestriellement.

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% depuis le 1er janvier 2018.

En M€	Caisse régionale Toulouse 31 Moyenne sur 12 mois au 30/06/2026	Caisse régionale Toulouse 31 au 30/06/2026
COUSSIN DE LIQUIDITE	937	955
TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE	841	867
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE (« LCR »)	111.49%	110.26%

Le ratio LCR moyen sur 12 mois de la Caisse régionale Toulouse 31 s'élève à 111.49% et à 110.26% à fin juin 2026.

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Net Stable Funding Ratio (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long-terme.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% depuis le 28 juin 2021.

En Mds€	Caisse régionale Toulouse 31 Moyenne sur 12 mois au 30/06/2026	Caisse régionale Toulouse 31 au 30/06/2026
BESOIN DE FINANCEMENT STABLE	12.56	12.50
FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE	13.11	13.12
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE REFINANCEMENT STABLE (« NSFR »)	104.28%	104.94%

3.4. Risque Opérationnel

Cf. Rapport financier semestriel : Partie « Informations prudentielles & Facteurs de risques / 2.3 Risques opérationnels et risques connexes

3.5. Risque Juridique

Comme indiqué dans son communiqué du 9 mai 2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Toulouse 31 a été assignée par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). La partie adverse a évalué sa demande à 72 M€.

Le Tribunal Judiciaire d'Aix en Provence, dans sa décision du 12 avril 2021, a rejeté la demande de ces porteurs et les a condamnés solidairement aux dépens, ainsi qu'à l'indemnisation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Toulouse 31.

La décision du Tribunal correspond à l'analyse faite par la Caisse régionale sur l'absence de fondement de cette action. Elle a toutefois fait l'objet d'appel de la part de la partie adverse.

.

3.6. Risque de non-conformité

Le dispositif mis en œuvre au sein de la Caisse Régionale a pour objectif de se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, au respect des sanctions internationales, à la prévention de la fraude externe et interne et de la corruption, et à la protection de la clientèle.

Les principales actions menées sur le premier semestre 2026 :

- En termes de rapports réglementaires :

La caisse régionale a produit différents rapports réglementaires aux régulateurs dans les délais requis tels que le Questionnaire de Protection de la Clientèle, le Rapport de Conformité des Services d'Investissement, le Questionnaire Lutte Anti - Blanchiment (QLB) et le Questionnaire EWRA - Enterprise Wide Risk Assessment relatif aux sanctions internationales.

De nouveaux reportings auprès des régulateurs européens ont été également pris en charge : Evaluation annuelle des risques -BCE, le Questionnaire Lutte Anti - Blanchiment Européen (QLB UE) et le Questionnaire ESMA sur la libre prestation de services

L'ensemble de ces questionnaires/reporting n'a pas fait apparaître de situation de risque pour la Caisse régionale.

- En termes de dispositifs :

Dispositif anti-corruption :

La Caisse Régionale a effectué la revue annuelle de son dispositif de lutte contre la corruption « loi Sapin II » sans risque identifié. Aucun signalement n'a également été remontée sur le S1 2026 via le dispositif lanceur d'alerte au travers de l'outil groupe BKMS

Protection de la clientèle :

Sur la période, la qualité de commercialisation des instruments financiers reste de bon niveau

Le dispositif « Nouvelle Activité, Nouveau Produit » (NAP) qui permet de s'assurer de la conformité des nouvelles commercialisations a conduit à 49 mises en marché sur le semestre.

La Caisse Régionale a renforcé son dispositif sur le risque produit par la définition de son catalogue produits et l'engagement d'une révision périodique de ces produits à compter du S2 2026 sous 3 ans en fonction du niveau de risque conformément aux directives Groupe.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme :

Le dispositif s'appuie sur une équipe dédiée, des procédures formalisées, des formations spécifiques de l'ensemble des coéquipiers ainsi que des outils dédiés à la surveillance des flux. Au 30 juin 2026, 99 déclarations de soupçon ont été émises sous un délai moyen de 29 jours. Le dispositif n'a pas connu de dysfonctionnement sur la période.

En termes de connaissance client KYC (Know Your Customer), la qualité de nos Entrées En Relation est de bon niveau depuis plusieurs exercices. La qualité de la révision de notre clientèle reste perfectible mais progresse proche des 95% de conformité. (Objectif Groupe)

Sanctions Internationales :

Le dispositif a été actualisé régulièrement sur la période compte tenu de l'évolution des mesures envers la Russie et Biélorussie. Le dispositif n'a pas connu de dysfonctionnement sur la période. Au 30 06 2026, la Caisse Régionale ne détient aucun client sous gel d'avoirs.

Lutte contre la fraude :La Caisse régionale a renforcé son dispositif par le déploiement de nouveaux scénarios dans l'outil DDF (Détection de La Délinquance Financière). Sur la partie Moyens de paiements, a été repositionné la temporisation de 24h sur le 1er virement vers un nouvel IBAN (ma banque et NPC) ainsi que l'évolution en juin 2026 de l'outil « focal » qui centralise toutes les alertes fraude (GRD flux, chèques, cartes). Au 31/03/2026, la CR enregistre un cout global de la fraude en baisse à hauteur de 137 K€. (Vs 294 K€ au T1 2025).

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,

Société de courtage d'assurance immatriculée au

Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège social : 6 Place Jeanne d'Arc, 31005 Toulouse

N° : 776 916 207 RCS TOULOUSE

COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2026

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
Toulouse 31 en date du 31 juillet 2026

SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2026.....	84
CADRE GENERAL.....	87
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	87
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	88
COMPTE DE RESULTAT	88
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	89
BILAN ACTIF	90
BILAN PASSIF.....	91
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	92
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	93
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES	95
1 PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES	95
1.1 NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITE	95
1.2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	101
2 PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	102
3 RISQUE DE CREDIT.....	103
3.1 VARIATION DES VALEURS COMPTABLES ET DES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR LA PERIODE	103
3.2 EXPOSITIONS AU RISQUE SOUVERAIN	110
4 NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	
112	
4.1 PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS.....	112
4.2 PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	113
4.3 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	113
4.4 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	115
4.5 GAINS OU PERTES NETS RESULTANT DE LA DECOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI.....	116
4.6 PRODUITS (CHARGES) NETS DES AUTRES ACTIVITES.....	116
4.7 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	116
4.8 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	117
4.9 COUT DU RISQUE.....	118
4.10 GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	119
4.11 IMPOTS	119
4.12 VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	121
5 INFORMATIONS SECTORIELLES.....	122
6 NOTES RELATIVES AU BILAN.....	123
6.1 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	123
6.2 ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES.....	124
6.3 ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI	126
6.4 PASSIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI	128

6.5	INSTRUMENTS AVEC EVENEMENT EVENTUEL.....	129
6.6	IMMEUBLES DE PLACEMENT	130
6.7	PROVISIONS	130
6.8	CAPITAUX PROPRES	133
7	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	134
8	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	136
9	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET INFORMATIONS DIVERSES	137
9.1	INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES A LA JUSTE VALEUR.....	137
9.2	VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES A LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3	140
9.3	JUSTE VALEUR DES TITRES DE DETTES COMPTABILISES AU COUT AMORTI	143
10	PARTIES LIEES	145
11	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2026.....	146

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Son siège social est situé au 6, place Jeanne d'Arc, 31005 Toulouse et elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 776 916 207, code NAF 6419 Z.

La cotation des certificats coopératifs d'investissement (CCI) de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'effectue sur Eurolist Paris.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	30/06/2025
Intérêts et produits assimilés	4.1	222 967	223 543
Intérêts et charges assimilées	4.1	- 163 370	- 179 292
Commissions (produits)	4.2	78 489	78 656
Commissions (charges)	4.2	- 8 931	- 8 517
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	3 123	2 229
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		11	90
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		3 112	2 139
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	35 161	29 750
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		- 1 269	- 4 061
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		36 430	33 811
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	91	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produit net des activités d'assurance		-	-
Produits des activités d'assurance		-	-
Charges afférentes aux activités d'assurance		-	-
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance		-	-
Produits des autres activités	4.6	692	874
Charges des autres activités	4.6	- 657	- 803
PRODUIT NET BANCAIRE		167 565	146 440
Charges générales d'exploitation	4.7	- 90 576	- 89 257
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	- 5 195	- 5 600
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		71 794	51 583
Coût du risque	4.9	- 8 511	- 11 062
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		63 283	40 521
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		1 395	5 639
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	37	- 24
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		64 715	46 136
Impôts sur les bénéfices	4.11	- 9 998	- 4 293
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-
RÉSULTAT NET		54 717	41 843
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		54 716	41 843
Résultat par action (en euros)		-	-
Résultat dilué par action (en euros)		-	-

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	30/06/2025
Résultat net		54 717	41 843
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	1	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre		-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	4.12	38 459	60 018
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables		-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	38 460	60 018
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	- 1 195	- 1 855
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.12	37 265	58 163
Gains et pertes sur écarts de conversion		-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	1 070	5 768
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables		-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres		-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	1 070	5 768
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	- 276	- 1 496
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.12	794	4 272
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.12	38 059	62 435
		-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		92 776	104 278
Dont part du Groupe		92 775	104 278
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	-

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Caisse, banques centrales		38 202	55 228
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	266 311	251 559
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		17 247	15 188
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		249 064	236 371
Instruments dérivés de couverture		150 479	161 883
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2	1 735 440	1 674 316
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		431 402	420 889
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		1 304 038	1 253 427
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3	14 293 759	14 238 272
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		1 554 692	1 623 725
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		12 164 994	12 064 573
<i>Titres de dettes</i>		574 073	549 974
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		- 106 645	- 110 330
Actifs d'impôts courants et différés		27 865	21 108
Comptes de régularisation et actifs divers		185 749	158 566
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Actif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		90 808	89 190
Immeubles de placement	6.6	1 526	1 575
Immobilisations corporelles		62 551	66 334
Immobilisations incorporelles		2 519	1 661
Ecarts d'acquisition		-	-
TOTAL DE L'ACTIF		16 748 564	16 609 362

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	17 150	14 712
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		17 150	14 712
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture		36 744	44 179
Passifs financiers au coût amorti	6.4	13 936 300	13 889 601
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		8 151 111	8 199 861
<i>Dettes envers la clientèle</i>		5 714 729	5 569 068
<i>Dettes représentées par un titre</i>		70 460	120 672
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		- 5 243	- 6 033
Passifs d'impôts courants et différés		12 585	36
Comptes de régularisation et passifs divers		394 326	390 404
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Passif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Passif		-	-
Provisions	6.7	28 726	27 130
Dettes subordonnées		-	-
Total dettes		14 420 588	14 360 029

Capitaux propres	2 327 976	2 249 333
Capitaux propres part du Groupe	2 327 954	2 249 311
Capital et réserves liées	321 148	321 269
Réserves consolidées	1 445 932	1 389 446
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	506 158	468 099
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	-	-
Résultat de la période	54 716	70 497
Participations ne donnant pas le contrôle	21	21
TOTAL DU PASSIF	16 748 564	16 609 362

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe									Participations ne donnant pas le contrôle						
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liés et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Total des gains et pertes comptabilisés directement en				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Total des gains et pertes comptabilisés directement en		
(en milliers d'euros)																
Capitaux propres au 1er janvier 2025	190 864	1 538 407	- 4 348	-	1 724 923	- 5 033	314 802	309 769	-	2 034 692	20	-	-	-	20	2 034 712
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2025 Retraité	190 864	1 538 407	- 4 348	-	1 724 923	- 5 033	314 802	309 769	-	2 034 692	20	-	-	-	20	2 034 712
Augmentation / Réduction de capital	2 301	-	-	-	2 301	-	-	-	-	2 301	-	-	-	-	-	2 301
Variation des titres autodétenus	-	-	- 2 471	-	- 2 471	-	-	-	-	- 2 471	-	-	-	-	-	- 2 471
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2025	-	- 13 310	-	-	- 13 310	-	-	-	-	- 13 310	-	-	-	-	-	- 13 310
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	2 301	- 13 310	- 2 471	-	- 13 480	-	-	-	-	- 13 480	-	-	-	-	-	- 13 480
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	4 272	58 163	62 435	-	62 435	-	-	-	-	-	62 435
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	- 1	-	-	- 1	-	-	-	-	- 1	-	-	-	-	-	- 1
Résultat du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	41 843	41 843	-	-	-	-	-	41 843
Autres variations	-	33	-	-	33	-	-	-	-	33	-	-	-	-	-	33
Capitaux propres au 30 juin 2025	193 165	1 525 129	- 6 819	-	1 711 475	- 761	372 965	372 204	41 843	2 125 522	20	-	-	-	20	2 125 542
Augmentation / Réduction de capital	- 3 106	- 310	-	-	- 3 416	-	-	-	-	- 3 416	-	-	-	-	-	- 3 416
Variation des titres autodétenus	-	-	655	-	655	-	-	-	-	655	-	-	-	-	-	655
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 2nd semestre 2025	-	3	-	-	3	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	2
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	1 264	-	-	1 264	-	-	-	-	1 264	-	-	-	-	-	1 264
Mouvements liés aux paiements en actions	-	578	-	-	578	-	-	-	-	578	-	-	-	-	-	578
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	- 3 106	1 535	655	-	- 916	-	-	-	-	- 916	-	-	-	-	-	- 917
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	168	-	-	168	- 2 154	98 049	95 895	-	96 063	-	-	-	-	-	96 063
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	168	-	-	168	-	- 168	- 168	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Résultat du 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	28 654	28 654	1	-	-	-	1	28 654
Autres variations	-	- 9	-	-	- 9	-	-	-	-	- 9	-	-	-	-	-	- 9
Capitaux propres au 31 décembre 2025	190 059	1 526 824	- 6 164	-	1 710 719	- 2 915	471 014	468 099	70 497	2 249 315	21	-	-	-	21	2 249 334
Affectation du résultat 2025	-	70 497	-	-	70 497	-	-	-	- 70 497	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026	190 059	1 597 321	- 6 164	-	1 781 216	- 2 915	471 014	468 099	-	2 249 315	21	-	-	-	21	2 249 334
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026 Retraités	190 059	1 597 321	- 6 164	-	1 781 216	- 2 915	471 014	468 099	-	2 249 315	21	-	-	-	21	2 249 334
Augmentation / Réduction de capital	- 317	-	-	-	- 317	-	-	-	-	- 317	-	-	-	-	-	- 317
Variation des titres autodétenus	-	-	196	-	196	-	-	-	-	196	-	-	-	-	-	196
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2026	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2026	-	- 14 102	-	-	- 14 102	-	-	-	-	- 14 102	-	-	-	-	-	- 14 102
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	- 317	- 14 102	196	-	- 14 223	-	-	-	-	- 14 223	-	-	-	-	-	- 14 223
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	794	37 265	38 059	-	38 059	-	-	-	-	-	38 059
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2026	-	-	-	-	-	-	-	-	54 716	54 716	-	-	-	-	-	54 716
Autres variations	-	90	-	-	90	-	-	-	-	90	-	-	-	-	-	90
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2026	189 742	1 583 309	- 5 968	-	1 767 083	- 2 121	508 279	506 158	54 716	2 327 957	21	-	-	-	21	2 327 976

1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques « Juste valeur par résultat » ou « Juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Résultat avant impôt	64 715	46 136
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	5 195	5 604
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	9 738	12 229
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	- 1 395	- 5 639
Résultat net des activités d'investissement	- 37	- 24
Résultat net des activités de financement	769	675
Autres mouvements	17 712	18 424
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	31 982	31 269
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	20 885	- 103 294
Flux liés aux opérations avec la clientèle	47 479	55 377
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 107 736	27 885
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 38 995	- 12 331
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts versés	- 4 050	- 5 724
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 82 417	- 38 087
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	14 280	39 318
Flux liés aux participations	- 15 201	- 13 425
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 2 814	- 2 778
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	- 18 015	- 16 203
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 14 130	- 10 915
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	10 157	90
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	- 3 973	- 10 825
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	-	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	- 7 708	12 290
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	144 354	195 938
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	55 228	53 898
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	89 126	142 040
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	136 646	208 228
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	38 202	45 695
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	98 444	162 533
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	- 7 708	12 290

* Composé du solde net du poste « Caisse, banques centrales », hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)

** Composé du solde des postes « Comptes ordinaires débiteurs non douteux » et « Comptes et prêts au jour le jour non douteux » tels que détaillés en note 6.3 et des postes « Comptes ordinaires créditeurs » et « Comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus)

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1 *Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées*

1.1 Normes applicables et comparabilité

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en milliers, sans décimale. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au 30 juin 2026 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2025 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre N-1 afin d'en simplifier la lecture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2026 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2026.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif potentiel pour le Groupe
Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers	01/01/2026	Oui
Améliorations annuelles des IFRS – volume 11	01/01/2026	Non
IFRS 9 - IFRS 7 Contrats d'électricité dépendante de la nature	01/01/2026	Non

Les modifications de normes ci-dessus n'impactent pas de manière significative les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

Les amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, adoptés le 27 mai 2025 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 viennent notamment clarifier le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, telles que des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), dans le cadre du test SPPI (Solely Payments of Principal and Interest).

En particulier, l'IASB a précisé au travers de ces amendements le traitement d'instruments dont les flux de trésorerie varient selon un ou des événements éventuels. Lorsque la nature de l'événement éventuel lui-même n'est pas directement liée à des changements dans les risques et coûts de base du prêt, l'actif financier présente des flux de trésorerie contractuels SPPI si, et seulement si, dans tous les scénarios contractuellement possibles, les flux de trésorerie contractuels ne seraient pas significativement différents des flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier ayant des conditions contractuelles identiques, mais sans un tel événement éventuel.

Les instruments dits présentant des flux de trésorerie variant selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (dits « ESG ») sont considérés par l'IASB comme non directement liés, et sont donc sujets à ces amendements. L'IASB cite en exemple de ces instruments un prêt dont le taux d'intérêt est ajusté à chaque période de déclaration d'un nombre fixe de points de base si le débiteur atteint une réduction contractuellement spécifiée de ses émissions de carbone au cours de la période de déclaration précédente.

Le groupe Crédit Agricole octroyant ce type d'instruments, une nouvelle méthodologie a été établie dans le cadre du test SPPI. Ainsi, sous réserve des autres conditions du test SPPI, la notion de flux de trésorerie « significativement différents » d'un instrument sans cibles ESG est considérée comme remplie si la variabilité des flux de trésorerie induite par les cibles ESG est inférieure ou égale à 10% du taux emprunteur. Tout instrument présentant une variabilité supérieure à 10% échouerait au test SPPI et serait comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Cette partie des amendements étant rétrospective, le Groupe a examiné les instruments détenus en 2025 au regard de ces amendements. Aucun instrument existant au 31 décembre 2025 n'a été reclassé du fait de ces amendements.

En lien avec cette nouvelle méthodologie, une nouvelle note annexe (note 6.5 - Instruments avec évènement éventuel) est dédiée aux informations requises par ces amendements sur les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, ainsi que sur les passifs financiers évalués au coût amorti, présentant ces cibles ESG.

Les autres modifications apportées par ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe. En particulier concernant les informations au titre des investissements dans des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres, le Groupe présentait déjà les informations nouvelles requises.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2026 non encore appliquées par le Groupe

- **IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers**

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » publiée en avril 2024 remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027.

La norme IFRS 18 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 13 février 2026 imposera une nouvelle structure du compte de résultat et des sous-totaux obligatoires avec un classement des produits et charges dans 3 nouvelles catégories : « exploitation », « investissement » et « financement » dans l'état du compte de résultat.

Ces nouvelles catégories s'accompagnent de reclassement d'éléments du compte du résultat par rapport à IAS 1, qui dépendent de la notion « d'activité principale » au sens d'IFRS 18. Le groupe Crédit Agricole exerçant les deux activités principales spécifiques décrites par la norme IFRS 18, à savoir l'octroi de financement à des clients et l'investissement dans des actifs spécifiques, les reclassements induits au passage d'IFRS 18 seront notamment les suivants :

- Les gains et pertes liés aux cessions d'actifs corporels, incorporels et filiales devront désormais être présentés en catégorie « exploitation ». Ils sont actuellement présentés en dessous du résultat d'exploitation ;
- Les variations de valeur des écarts d'acquisition liées aux opérations de regroupements d'entreprises seront également à présenter en catégorie « exploitation » sous IFRS 18. Elles sont présentement incluses sous le résultat d'exploitation ;
- Les produits et charges provenant des passifs découlant de transactions n'impliquant pas uniquement la levée de fonds, notamment pour le groupe Crédit Agricole, les charges d'intérêts sur passifs locatifs IFRS 16 et les charges (produits) d'intérêts net(te)s sur passif (actif) net au titre des prestations définies IAS 19, seront à présenter en catégorie « financement ». Ils sont présentement inclus dans le résultat d'exploitation ;
- Les produits et charges relatifs à des actifs définis par IFRS 18 comme « générant des rendements individuellement et largement indépendants des autres ressources de l'entité » seront ventilés entre les catégories « exploitation » et « investissement » selon qu'ils sont ou non rattachés aux activités principales d'investissement du Groupe.

Par ailleurs, du fait de l'activité principale d'octroi de financement à des clients, l'ensemble des actifs générés par cette activité (exemple : prêts à la clientèle), et des passifs de refinancement du Groupe seront présentés au sein de la catégorie « exploitation », sans changement par rapport à IAS 1.

La norme IFRS 18 n'aura pas d'autres impacts significatifs sur les états financiers consolidés primaires du Groupe, en dehors d'un changement de présentation du tableau de flux de trésorerie, dont la catégorie « Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle » sera déterminée en partant du résultat d'exploitation défini par IFRS 18.

La norme IFRS 18 imposera également de décrire dans les notes annexes les mesures de performance définies par la Direction et utilisées dans la communication publique hors des états financiers IFRS. Ces mesures de performance feront l'objet d'une nouvelle note annexe dédiée de réconciliation avec les sous-totaux définis par les IFRS les plus proches. Pour le groupe Crédit Agricole, ces mesures de performance incluent les actuels Produit net bancaire et Résultat brut d'exploitation, renommés respectivement « Produits nets » et « Produits nets après frais généraux » sous IFRS 18 en lien avec la contribution sur le format des états financiers des établissements bancaires selon la norme IFRS 18 de l'Autorité des Normes Comptables.

Elle inclut par ailleurs de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières en fonction des rôles identifiés des états financiers principaux et des notes annexes.

Les travaux de préparation de mise en œuvre au sein du Groupe sont en cours.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2026

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2026 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2026.

Décisions IFRS IC pouvant affecter le Groupe

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication	Effet significatif potentiel pour le Groupe
IFRS 18 Classification d'un écart de change provenant d'un passif (ou actif) monétaire intragroupe	22/04/2026	Non
IFRS 16 Accords d'achat d'électricité dans un marché en « pool » (système centralisé)	22/04/2026	Non
IAS 1 Présentation fidèle et conformité aux normes IFRS	22/04/2026	Non
IFRS 18 Évaluation d'une SMBA pour les états financiers individuels d'une société mère	22/04/2026	Non
IFRS 18 Champ d'application de l'obligation de divulguer les charges par nature	22/04/2026	Non
IFRS 18 Classification des gains et pertes sur un instrument dérivé gérant une exposition au risque de change	22/04/2026	Non
IFRS 18* Présentation des taxes ou autres charges qui sont hors scope IAS 12		Non

*Cette décision n'a pas encore été approuvée par l'IASB. Les modifications de normes ci-dessus n'impactent pas de manière significative les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

1.2 Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

Etant donné leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les passifs des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

➤ FCT Crédit Agricole Habitat 2026

Au 30/06/2026, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2026) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 13 avril 2026. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par 37 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2026 pour un montant de 1,053 milliards d'euros.

Les Caisses régionales et LCL ont souscrit pour 52,7 millions d'euros de titres subordonnés et pour 500 millions d'euros de titres seniors (émission auto-souscrite uniquement).

Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédits (45%), gestionnaires d'actifs (38%) et agences supranationales (17 %)) pour un montant de 500 millions d'euros.

➤ Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2026

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2025.

3 *Risque de crédit*

3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

(cf. RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL / Partie 2. Informations prudentielles et Facteurs de

risques / 3. Gestion des risques / §3.1 Risque crédit)

Le calcul du montant des pertes attendues sur le risque de crédit doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques de l'exercice 2026, marqué par une incertitude de l'environnement économique national et international. Dans ce contexte, le Groupe a notamment revu ses prévisions macro-économiques (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a procédé à une revue de son portefeuille de crédits, qui l'a conduite à la mise à jour du forward looking local sur un certain nombre de filières considérées à risques.

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2025	550 293	- 319	-	-	-	-	550 293	- 319	549 974
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	550 293	- 319	-	-	-	-	550 293	- 319	549 974
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	23 218	33	-	-	-	-	23 218	33	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	26 731	- 105	-	-			26 731	- 105	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 3 513	138	-	-	-	-	- 3 513	138	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-		-	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	573 511	- 286	-	-	-	-	573 511	- 286	573 225
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	848		-		-		848		
Au 30 juin 2026	574 359	- 286	-	-	-	-	574 359	- 286	574 073
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2025	206 525	- 1	-	-	-	-	206 525	- 1	206 524
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	206 525	- 1	-	-	-	-	206 525	- 1	206 524
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	4 403	-	-	-	-	-	4 403	-	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	641 898	- 4	-	-			641 898	- 4	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 637 495	3	-	-	-	-	- 637 495	3	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		1		-		-		1	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	210 928	- 1	-	-	-	-	210 928	- 1	210 927
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-		-		-		-		
Au 30 juin 2026	210 928	- 1	-	-	-	-	210 928	- 1	210 927
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2025	11 022 007	- 16 411	1 003 295	- 47 433	205 272	- 102 157	12 230 574	- 166 001	12 064 573
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	- 153 175	- 1 853	132 290	3 154	20 885	- 6 851	-	- 5 550	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 422 991	2 624	422 991	- 7 903			-	- 5 279	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	276 066	- 4 545	- 276 066	9 185			-	4 640	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 10 477	82	- 20 521	2 142	30 998	- 7 383	-	- 5 159	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	4 227	- 14	5 886	- 270	- 10 113	532	-	248	
Total après transferts	10 868 832	- 18 264	1 135 585	- 44 279	226 157	- 109 008	12 230 574	- 171 551	12 059 023
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	186 750	5 580	- 72 159	- 7 610	- 17 888	4 248	96 703	2 218	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	882 856	- 1 908	38 055	- 5 795			920 911	- 7 703	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 696 106	1 888	- 110 214	4 621	- 13 060	10 666	- 819 380	17 175	
Passages à perte					- 4 827	4 310	- 4 827	4 310	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	- 1	8	- 1	8	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		5 600		- 6 436		- 11 280		- 12 116	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	544	-	544	
Total	11 055 582	- 12 684	1 063 426	- 51 889	208 269	- 104 760	12 327 277	- 169 333	12 157 944
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	94		- 204		7 160		7 050		
Au 30 juin 2026	11 055 676	- 12 684	1 063 222	- 51 889	215 429	- 104 760	12 334 327	- 169 333	12 164 994
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

[Les entités concernées par l'octroi de prêts garantis par l'Etat (PGE) en soutien de l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 rajouteront un renvoi sur la ligne « Au 30 juin 2021 » et indiqueront :]

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)					
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
(en milliers d'euros)								
Au 31 décembre 2025	420 890	- 267	-	-	-	-	420 890	- 267
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	420 889	- 268	-	-	-	-	420 889	- 268
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	10 895	27	-	-	-	-	10 895	27
Réévaluation de juste valeur sur la période	130		-		-		130	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	394 634	- 193	-	-			394 634	- 193
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 383 870	201	-	-	-	-	- 383 870	201
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		19		-		-		19
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	1	-	-	-	-	-	1	-
Total	431 784	- 241	-	-	-	-	431 784	- 241
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	- 382		-		-		- 382	
Au 30 juin 2026	431 402	- 241	-	-	-	-	431 402	- 241
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Engagements de financement

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2025	722 503	- 1 925	41 783	- 1 684	1 310	- 215	765 596	- 3 824	761 772
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	- 16 329	- 55	16 029	- 33	300	- 7	-	- 95	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 26 355	238	26 355	- 365			-	- 127	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	10 121	- 295	- 10 121	326			-	31	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 155	3	- 232	7	387	- 12	-	- 2	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	60	- 1	27	- 1	- 87	5	-	3	
Total après transferts	706 174	- 1 980	57 812	- 1 717	1 610	- 222	765 596	- 3 919	761 677
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	- 38 730	501	640	- 1 159	- 258	51	- 38 348	- 607	
Nouveaux engagements donnés (2)	302 672	- 554	18 082	- 1 564			320 754	- 2 118	
Extinction des engagements	- 341 400	685	- 17 440	1 876	- 458	50	- 359 298	2 611	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		370		- 1 471		-		- 1 101	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	- 2	-	- 2	-	200	1	196	1	
Au 30 juin 2026	667 444	- 1 479	58 452	- 2 876	1 352	- 171	727 248	- 4 526	722 722

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

Engagements de garantie

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2025	483 231	- 1 974	12 466	- 1 557	11 307	- 5 369	507 004	- 8 900	498 104
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	- 6 027	156	6 078	- 682	- 51	- 6	-	- 532	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 7 168	167	7 168	- 715			-	- 548	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1 161	- 12	- 1 161	33			-	21	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 20	1	- 3	1	23	- 8	-	- 6	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	74	- 1	- 74	2	-	1	
Total après transferts	477 204	- 1 818	18 544	- 2 239	11 256	- 5 375	507 004	- 9 432	497 572
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	- 13 518	23	- 381	601	258	12	- 13 641	636	
Nouveaux engagements donnés (2)	33 315	- 155	190	- 190			33 505	- 345	
Extinction des engagements	- 29 796	71	- 1 096	213	- 204	49	- 31 096	333	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		107		578		- 37		648	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	- 17 037	-	525	-	462	-	- 16 050	-	
Au 30 juin 2026	463 686	- 1 795	18 163	- 1 638	11 514	- 5 363	493 363	- 8 796	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation pour les actifs financiers non évalués à la juste valeur par résultat (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

30/06/2026 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	4 061	-	4 061	-	4 061
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
EAU (Emirats Arabes Unis)	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	44 784	104 444	149 228	333	149 561
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Koweït	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Qatar	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	22 865	9 960	32 825	-	32 825
Total	-	-	71 710	114 404	186 114	333	186 447

31/12/2025 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
EAU (Emirats Arabes Unis)	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	2 548	-	2 548	-	2 548
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	30 154	99 840	129 994	424	130 418
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Koweït	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Qatar	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	15 925	9 934	25 859	-	25 859
Total	-	-	48 627	109 774	158 401	424	158 825

4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Sur les actifs financiers au coût amorti	174 383	169 702
Opérations avec les établissements de crédit	2 568	3 622
Opérations internes au Crédit Agricole	24 498	29 940
Opérations avec la clientèle	141 665	132 765
Opérations de location-financement	-	-
Titres de dettes	5 652	3 375
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 263	4 788
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	5 263	4 788
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	43 321	49 053
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits d'intérêts (1) (2)	222 967	223 543
Sur les passifs financiers au coût amorti	- 119 469	- 140 550
Opérations avec les établissements de crédit	- 3 236	- 3 054
Opérations internes au Crédit Agricole	- 87 897	- 104 494
Opérations avec la clientèle	- 27 371	- 31 074
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	- 965	- 1 928
Dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 43 836	- 38 677
Autres intérêts et charges assimilées	- 65	- 65
Charges d'intérêts	- 163 370	- 179 292

(1) dont 1 115 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 2026 contre 442 milliers d'euros au 30 juin 2025

(2) dont 3 059 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2026 contre 2 819 milliers d'euros au 30 juin 2025 .

Les bonifications de l'Etat concernent les prêts effectués auprès de la clientèle.

4.2 Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	30/06/2026			30/06/2025		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	400	- 100	300	366	- 87	279
Sur opérations internes au Crédit Agricole	1 613	- 1 583	30	1 476	- 1 415	61
Sur opérations avec la clientèle	3 350	- 203	3 147	3 135	- 185	2 950
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	- 6	- 6
Sur opérations de change	57	-	57	58	-	58
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	3	- 3	-	-	- 21	- 21
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	72 410	- 7 042	65 368	72 895	- 6 803	66 092
Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues	656	-	656	726	-	726
Total Produits et charges de commissions	78 489	- 8 931	69 558	78 656	- 8 517	70 139

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Dividendes reçus	383	623
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	- 13	85
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	243	405
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	2 457	301
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	391	477
Résultat de la comptabilité de couverture	- 338	338
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 123	2 229

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2026			30/06/2025		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	33 897	- 33 928	- 31	20 373	- 20 364	9
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	16 469	- 15 434	1 035	10 411	- 9 766	645
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	17 428	- 18 494	- 1 066	9 962	- 10 598	- 636
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	346 767	- 347 074	- 307	399 207	- 398 878	329
Variations de juste valeur des éléments couverts	174 993	- 172 081	2 912	186 721	- 212 501	- 25 780
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	171 774	- 174 993	- 3 219	212 486	- 186 377	26 109
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	380 664	- 381 002	- 338	419 580	- 419 242	338

Pour rappel, les différentes typologies de couverture sont les suivantes :

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le Groupe applique, conformément à nos Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 tel qu'adoptée par l'Union européenne (version carve-out). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas constaté de déqualification significative dans le cadre du 1er semestre 2026.

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	- 1 269	- 4 061
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) (2)	36 430	33 811
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	35 161	29 750

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

(2) Dont dividendes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés au cours de la période de 43 735 milliers d'euros (contre 35 650 milliers d'euros au 1er semestre 2025.)

SACAM ASSURANCE CAUTION	67
SACAM DEVELOPPEMENT	1 147
SACAM INTERNATIONAL	676
GRAND SUD-OUEST CAPITAL	8 434
SAS LA BOETIE	33 031
CA TITRES	58
CATS	18
SOTEL	304
Total	43 735

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Titres de dettes	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	91	-
Titres de dettes	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (1)	91	-

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

Au cours de la période, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a procédé à la cession d'actifs au coût amorti en raison de cessions fréquentes non significatives ;

Ces cessions, encadrées et limitées conformément à IFRS 9, ne remettent pas en cause le modèle de gestion du portefeuille (dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs) auxquels les actifs financiers sont rattachés.

4.6 Produits (charges) nets des autres activités

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Produits nets des immeubles de placement	249	287
Autres produits (charges) nets	- 214	- 216
Produits (charges) des autres activités	35	71

4.7 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Charges de personnel	- 59 315	- 57 989
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	- 2 878	- 2 516
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	- 28 383	- 28 752
Charges générales d'exploitation	- 90 576	- 89 257

(1) Dont 8 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 30 juin 2026 contre 0 milliers d'euros au 30 juin 2025

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Dotations aux amortissements	- 5 195	- 5 600
Immobilisations corporelles (1)	- 5 142	- 5 537
Immobilisations incorporelles	- 53	- 63
Dotations (reprises) aux dépréciations	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	- 5 195	- 5 600

(1) Dont 591 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2026 contre 832 milliers d'euros au 30 juin 2025.

4.9 Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	- 1 317	5 724
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	4 412	6 161
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	27	- 2
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	3 760	3 699
Engagements par signature	625	2 464
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	- 5 729	- 437
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 4 456	- 1 179
Engagements par signature	- 1 273	742
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	- 6 485	- 16 609
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 6 534	- 15 446
Engagements par signature	49	- 1 163
Autres actifs (C)	- 1	- 1
Risques et charges (D)	- 345	- 438
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)	- 8 148	- 11 324
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 517	- 184
Récupérations sur prêts et créances	203	611
comptabilisés au coût amorti	203	611
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	- 1	-
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	- 48	- 165
Autres produits	-	-
Coût du risque	- 8 511	- 11 062

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	37	- 24
Plus-values de cession	41	4
Moins-values de cession	- 4	- 28
Résultat de cession sur participations consolidées	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement d'entreprises	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	37	- 24

4.11 Impôts

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Charge d'impôt courant (1)	- 11 302	- 3 918
Charge d'impôt différé	1 304	- 375
Total Charge d'impôt	- 9 998	- 4 293

(1) Dont 1 435 milliers d'euros au titre de la contribution exceptionnelle instaurée par la loi de Finance 2026 (ce montant prend en compte les modalités de répartition au sein du Groupe conformément à la convention de régime de groupe fiscal).

Loi de finances 2026

Dans le cadre de la Loi de finances 2026, a été reconduite la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises instituée l'année passée (principe identique en dehors d'une évolution des seuils d'assujettissement). Elle s'applique, à des taux différents en fonction du chiffres d'affaires des entreprises à partir d'un seuil d'assujettissement de CA de 1,5 Mds€

Pour les redevables dont le chiffre d'affaires 2026 est compris entre 1,5 et 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 20,6 % ; pour ceux dont le CA 2025 ou 2026 est supérieur à 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 41,2 %. Les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 Md€ ne sont pas assujettis à cette contribution.

Cette contribution exceptionnelle dispose en outre d'une base de calcul spécifique assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû (hors contribution sociale de 3,3%) au titre de l'exercice au cours duquel la contribution est due (2026) et au titre de l'exercice précédent (2025).

Compte tenu des normes IAS 12 et IAS 34, la quote-part de contribution exceptionnelle assise sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2025 doit être immédiatement comptabilisée en résultat en « Impôts sur les bénéfices ».

La contribution exceptionnelle, incluant les effets de la convention de régime de groupe fiscal, comptabilisée au 30 juin 2026 s'élève à 1 435 milliers d'euros dont 956 milliers d'euros au titre de l'exercice 2025.

4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	1 070	5 768
Ecart de réévaluation de la période	- 170	1 705
Transferts en résultat	1 269	4 061
Autres variations	- 29	2
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	- 276	- 1 496
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	794	4 272
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	1	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	38 459	60 018
Ecart de réévaluation de la période	38 459	60 016
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	2
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	- 1 195	- 1 855
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	37 265	58 163
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	38 059	62 435
Dont part du Groupe	38 059	62 435
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-

5 Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour le pilotage de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondant aux métiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et conformes à la nomenclature en usage au sein de Crédit Agricole S.A., sont les suivants :

- Banque de proximité en France ;
- Banque de proximité à l'international ;
- Gestion de l'épargne et assurances ;
- Services financiers spécialisés ;
- Grandes clientèles ;
- Activité hors métiers.

L'intégralité de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 se situe dans un seul secteur et une seule zone géographique : le secteur « Banque de proximité en France ». Ceci implique que les ventilations par secteur d'activité ou zone géographique ne sont pas applicables.

6 Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	17 247	15 188
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	249 064	236 371
Instruments de capitaux propres	1 751	1 507
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI (1)	247 313	234 864
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	266 311	251 559
Dont Titres prêtés	-	-

(1) Dont 144 788 milliers d'euros d'OPC au 30 juin 2026 (contre 123 953 milliers d'euros au 31 décembre 2025)

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	17 150	14 712
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	17 150	14 712

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	431 402	3 353	- 6 215	420 889	3 625	- 7 557
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 304 038	530 927	- 5 909	1 253 427	492 382	- 5 823
Total	1 735 440	534 280	- 12 124	1 674 316	496 007	- 13 380

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en milliers d'euros)	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	71 711	176	- 49	48 627	186	- 60
Obligations et autres titres à revenu fixe	359 691	3 177	- 6 166	372 262	3 439	- 7 497
Total des titres de dettes	431 402	3 353	- 6 215	420 889	3 625	- 7 557
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	431 402	3 353	- 6 215	420 889	3 625	- 7 557
Impôts sur les bénéfices		- 865	1 605		- 936	1 951
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		2 488	- 4 610		2 689	- 5 606

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	8 369	-	-	8 369	-	-
Titres de participation non consolidés	1 295 669	530 927	- 5 909	1 245 058	492 382	- 5 823
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 304 038	530 927	- 5 909	1 253 427	492 382	- 5 823
Impôts sur les bénéfices		- 15 925	-		- 14 730	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		515 002	- 5 909		477 652	- 5 823

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	30/06/2026			31/12/2025		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	223	168	-
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	-	-	-	223	168	-
Impôts sur les bénéfices		-	-		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		-	-		168	-

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 554 692	1 623 725
Prêts et créances sur la clientèle	12 164 994	12 064 573
Titres de dettes	574 073	549 974
Valeur au bilan	14 293 759	14 238 272

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	41 354	39 055
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux</i>	29 893	37 530
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux</i>	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	168 532	166 720
Prêts subordonnés	1 042	750
Autres prêts et créances	-	-
Valeur brute	210 928	206 525
Dépréciations	- 1	- 1
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	210 927	206 524
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	91 927	89 634
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	1 251 838	1 327 567
Prêts subordonnés	-	-
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 343 765	1 417 201
Valeur au bilan	1 554 692	1 623 725

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	2 274	1 675
Autres concours à la clientèle	12 291 275	12 195 542
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	490	349
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	17 449	5 796
Comptes ordinaires débiteurs	22 839	27 212
Valeur brute	12 334 327	12 230 574
Dépréciations	- 169 333	- 166 001
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	12 164 994	12 064 573
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
Valeur brute	-	-
Dépréciations	-	-
Valeur nette des opérations de location-financement	-	-
Valeur au bilan	12 164 994	12 064 573

Titres de dettes

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Effets publics et valeurs assimilées	114 468	109 837
Obligations et autres titres à revenu fixe	459 891	440 456
Total	574 359	550 293
Dépréciations	- 286	- 319
Valeur au bilan	574 073	549 974

6.4 Passifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Dettes envers les établissements de crédit	8 151 111	8 199 861
Dettes envers la clientèle	5 714 729	5 569 068
Dettes représentées par un titre	70 460	120 672
Valeur au bilan	13 936 300	13 889 601

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	24 943	39 019
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	23 366	37 926
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	167 785	166 148
Total	192 728	205 167
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	7 958 383	7 994 694
Total	7 958 383	7 994 694
Valeur au bilan	8 151 111	8 199 861

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Comptes ordinaires créditeurs	3 950 310	3 822 696
Comptes d'épargne à régime spécial	57 249	54 697
Autres dettes envers la clientèle	1 707 170	1 691 675
Titres donnés en pension livrée	-	-
Valeur au bilan	5 714 729	5 569 068

Dettes représentées par un titre

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	12 749	73 887
Emprunts obligataires	57 711	46 785
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	70 460	120 672

6.5 Instruments avec évènement éventuel

Conformément aux éléments indiqués en note 1.1, le groupe Crédit Agricole émet des instruments dits « ESG », dont les flux de trésorerie contractuels varient en fonction de l'atteinte par le débiteur de cibles ESG.

Les natures des cibles (une ou plusieurs cibles par instrument, pouvant être des cibles liées à des caractéristiques environnementales, sociales et/ou de gouvernance d'entreprise) et des modifications des flux de trésorerie (bonus en cas d'atteinte de la cible, malus en cas de non-atteinte, combinaison de malus et bonus, avec cumulatif avec année, etc.) sont très diverses au sein du Groupe. Le groupe Crédit Agricole se réfère aux *sustainability-linked loan principles (SLLP)* comme référentiel pour structurer les instruments indexés ESG. Un exemple typique de ce type d'instrument proposé par le Groupe consiste en des prêts présentant une cible ESG basée sur la trajectoire de décarbonation du client (exemple : réduction de l'empreinte carbone du client certifiée par un tiers indépendant), avec bonus sur le taux payé par le client en cas d'atteinte de la cible et un malus en cas de non-atteinte.

La nouvelle méthodologie Groupe, basée sur l'appréciation de la variabilité des flux de trésorerie induite par ces cibles ESG, implique qu'un instrument présentant une variabilité supérieure à 10% échouerait au test SPPI et serait comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Le Groupe ne présente pas d'autres natures d'événements éventuels qui ne seraient pas directement liés à des changements dans les risques et coûts de base du prêt.

6.6 Immeubles de placement

	31/12/2025	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2026
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	4 008	-	-	- 13	-	-	3 995
Amortissements et dépréciations	- 2 433	-	- 39	3	-	-	- 2 469
Valeur au bilan	1 575	-	- 39	- 10	-	-	1 526

	31/12/2024	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	4 028	-	6	- 26	-	-	4 008
Amortissements et dépréciations	- 2 350	-	- 89	6	-	-	- 2 433
Valeur au bilan	1 678	-	- 83	- 20	-	-	1 575

6.7 Provisions

	31/12/2025	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2026
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	2 301	-	355	-	- 180	-	-	2 476
Risques d'exécution des engagements par signature	12 724	-	9 539	-	- 8 940	-	- 1	13 322
Risques opérationnels	1 848	-	216	-	- 283	-	-	1 781
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 653	-	1 469	-	-	-	-	3 122
Litiges divers	2 485	-	342	- 98	- 93	-	- 1	2 635
Participations	379	-	520	-	- 346	-	-	553
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	5 740	-	598	- 1 073	- 427	-	- 1	4 837
TOTAL	27 130	-	13 039	- 1 171	- 10 269	-	- 3	28 726

	31/12/2024	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	2 796	-	61	-	- 556	-	-	2 301
Risques d'exécution des engagements par signature	14 864	-	23 436	-	- 25 577	-	1	12 724
Risques opérationnels	3 339	-	660	-	- 2 151	-	-	1 848
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	2 167	-	197	-	- 87	-	- 624	1 653
Litiges divers	1 655	-	1 093	- 135	- 129	-	1	2 485
Participations	346	-	33	-	-	-	-	379
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	7 075	-	1 089	- 2 168	- 256	-	-	5 740
TOTAL	32 242	-	26 569	- 2 303	- 28 756	-	- 622	27 130

➤ Provisions Epargne Logement

La provision Epargne Logement comprend 3 composantes :

- La composante épargne est liée à l'option vendue au détenteur d'un PEL de pouvoir proroger son placement à des conditions de taux préfixées.
- La composante engagement est liée aux crédits PEL et CEL qui pourront être réalisés dans le futur à des conditions de taux préfixées.
- La composante crédit est liée aux crédits PEL et CEL déjà réalisés à des conditions de taux qui, à l'époque de leur réalisation, ont pu être en décalage avec les taux de marché."

Le calcul de la provision EL repose sur une approche en multi-scénarios calibrés sur des historiques de comportement observés sur les clients du Groupe Crédit Agricole.

➤ Engagements de paiement irrévocables versés au Fonds de Résolution Unique

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 (Directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Le dispositif de financement du mécanisme de résolution est institué par le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 pour les établissements assujettis.

Le dépôt de garantie correspond aux garanties pour les établissements ayant eu recours aux engagements de paiement irrévocables visés à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 prévoyant que ces engagements ne dépassent pas 30 % du montant total des contributions perçues conformément à ce même article).

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds de Résolution Unique (FRU) en application de l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU (Conseil de Résolution Unique) appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de maintenir les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés.

Ce dépôt de garantie classé en débiteur divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 7,5 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre 0 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel à contribution pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

6.8 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2026

Au 30 juin 2026, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Nombre de titres au 30/06/2026	% du capital	% des droits de vote
Répartition du capital de la Caisse Régionale			
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	1 415 291	30,90%	0,00%
Dont part du Public	1 298 858	28,36%	0,00%
Dont part Sacam Prédica	38 250	0,84%	0,00%
Dont part autodétenue	78 183	1,71%	0,00%
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 165 535	25,45%	0,00%
Dont part du Public	-	0,00%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	295 593	6,45%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	869 942	18,99%	0,00%
Parts sociales	1 999 601	43,66%	100,00%
Dont 37 Caisses Locales	1 999 509	43,65%	100,00%
Dont 15 administrateurs de la Caisse régionale	90	0,00%	0,00%
Dont Crédit Agricole S.A.	1	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	0,00%
Dont Autres	-	0,00%	0,00%
Total	4 580 427	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 16 euros et le montant total du capital est de 73 287 milliers d'euros.

Dividendes

Au titre de l'exercice **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, l'Assemblée générale du 27 mars 2026 de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a approuvé le versement d'un dividende net par part sociale de 4,44 euros.

Année de rattachement	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2021	4,03	4,03	2,23%
2022	3,32	3,32	2,75%
2023	3,24	3,24	3,80%
2024	3,70	3,70	4,80%
2025	4,44	4,44	5,36%

Dividendes payés au cours de la période

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 14 102 milliers d'euros en 2026 contre 13 310 milliers d'euros en 2025.

7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Engagements donnés	1 221 628	1 273 884
Engagements de financement	727 248	765 596
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	727 248	765 596
Engagements de garantie	494 380	508 288
Engagements d'ordre des établissements de crédit	19 041	18 196
Engagements d'ordre de la clientèle	475 339	490 092
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	-	-
Engagements reçus	9 683 406	9 632 833
Engagements de financement	7 000	6 000
Engagements reçus des établissements de crédit	7 000	6 000
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	9 676 406	9 626 833
Engagements reçus des établissements de crédit	536 441	541 308
Engagements reçus de la clientèle	9 139 965	9 085 525
Engagements sur titres	-	-
Titres à recevoir	-	-

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	4 526 134	4 562 139
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	823	836
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	167 785	166 148
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	4 694 742	4 729 123
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	159 142	159 142
Titres vendus à découvert	-	-
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	159 142	159 142

Au 30 juin 2026 la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des « FCT Crédit Agricole Habitat » comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2026, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a apporté 4 526 134 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 562 139 milliers d'euros au 31 décembre 2025. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a apporté notamment :

- 767 652 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 723 418 milliers d'euros au 31 décembre 2025 ;

- 199 485 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 166 207 milliers d'euros au 31 décembre 2025 ;

- 3 558 997 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 3 672 514 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

8 *Reclassements d'instruments financiers*

Principes retenus par le groupe Crédit Agricole

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

Reclassements effectués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas opéré en 2026 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

9 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses

9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2026	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	17 247	-	17 247	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	17 247	-	17 247	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	249 064	-	158 530	90 534
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	1 751	-	1 751	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	247 313	-	156 779	90 534
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 361	-	158	2 203
Titres de dettes	244 952	-	156 621	88 331
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 735 440	431 402	1 295 374	8 664
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 304 038	-	1 295 374	8 664
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	431 402	431 402	-	-
Instruments dérivés de couverture	150 479	-	150 479	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 152 230	431 402	1 621 630	99 198
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	15 188	-	15 188	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	15 188	-	15 188	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	236 371	-	154 651	81 720
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	1 507	-	1 507	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	234 864	-	153 144	81 720
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 139	-	136	2 003
Titres de dettes	232 725	-	153 008	79 717
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 674 316	420 889	1 244 633	8 794
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 253 427	-	1 244 633	8 794
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	420 889	420 889	-	-
Instruments dérivés de couverture	161 883	-	161 883	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 087 758	420 889	1 576 355	90 514
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2026	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	17 150	-	17 150	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	17 150	-	17 150	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	36 744	-	36 744	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	53 894	-	53 894	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	14 712	-	14 712	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	14 712	-	14 712	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	44 179	-	44 179	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	58 891	-	58 891	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

9.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
(en milliers d'euros)							
Solde de clôture (31/12/2025)	90 514	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	2 740	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	2 870	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	- 130	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	5 944	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2026)	99 198	-	-	-	-	-	-

Tableau 2 sur 3	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat								
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option
(en milliers d'euros)									
Solde de clôture (31/12/2025)	-	-	2 003	79 717	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	200	2 670	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	200	2 670	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	5 944	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2026)	-	-	2 203	88 331	-	-	-	-	-

Tableau 3 sur 3	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments dérivés de couverture
(en milliers d'euros)			
Solde de clôture (31/12/2025)	8 794	-	-
Gains /pertes de la période (1)	- 130	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	- 130	-	-
Achats de la période	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-
Transferts	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2026)	8 664	-	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	2 740
Comptabilisés en résultat	2 870
Comptabilisés en capitaux propres	- 130

9.3 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti

La norme IFRS 7 demande des informations portant sur les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la Juste Valeur.

Les montants présentés dans « la valeur au bilan » des instruments financiers concernés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, la valeur au bilan inclut la Juste Valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de Juste Valeur. En revanche, la valeur comptable des éléments présentés n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Pour être comptabilisés au coût amorti à l'actif du bilan, les instruments de dette doivent répondre cumulativement à deux critères :

- Être gérés dans un portefeuille dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs et dont les ventes sont strictement encadrées et limitées ;
- Donner droit seulement au remboursement du principal et aux versements reflétant la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI").

A ce titre, les informations relatives à la valeur de marché de ces instruments doivent être analysées avec une attention particulière :

- Les valeurs indiquées représentent une estimation de la valeur de marché du 30 juin 2026. Néanmoins ces valeurs de marché peuvent faire l'objet de variations en fonction des paramètres de marché, notamment l'évolution des taux d'intérêt et la qualité du risque de crédit des contreparties. Ces fluctuations peuvent conduire à un écart pouvant être substantiel entre la juste valeur indicative présentée ci-après et la valeur de décomptabilisation, notamment à l'échéance ou proche de l'échéance compatible avec un modèle de gestion de collecte dans lequel les instruments financiers sont classés.

Ainsi, l'écart entre l'indication de la juste valeur et sa valeur comptable ne représente pas une valeur de réalisation dans une perspective de continuité d'activité de l'établissement.

- Compte tenu du modèle de gestion consistant à collecter les flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille auquel il appartient, il est rappelé que ces instruments financiers ne sont pas gérés en fonction de l'évolution de leur juste valeur et que la performance de ces actifs est appréciée sur la base des flux de trésorerie contractuels perçus sur leur durée de vie de l'instrument.
- L'estimation de la juste valeur indicative des instruments comptabilisés au coût amorti est sujette à l'utilisation de modèles de valorisation notamment les prêts et créances vis-à-vis de la clientèle et plus particulièrement ceux dont la valorisation est fondée sur des données non observables de niveau 3.

La valeur comptable des titres de dettes au 30 juin 2026 s'élève à 572 188 milliers d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 559 589 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 12 599 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2025, la valeur comptable et la valeur de marché de ces instruments s'élevaient respectivement à 547 691 et 534 800 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 12 891 milliers d'euros.

10 Parties liées

Les parties liées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, les entités ayant une influence notable sur l'entreprise, les entités soumises à l'influence notable de l'entreprise, les entités assurant les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel salarié ou à celui d'une de ses parties liées.

Sont décrites ci-après les transactions conclues avec les parties liées au cours du premier semestre 2026 :

Les Caisses Locales ont perçu de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 :

- 1 315 milliers d'euros des intérêts des comptes courants bloqués ;
- et 1 715 milliers d'euros au titre des revenus des parts sociales.

11 *Événements postérieurs au 30 juin 2026*

Aucun évènement postérieur à la clôture n'a été identifié.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,

Société de courtage d'assurance immatriculée au

Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège social : 6 Place Jeanne d'Arc, 31005 Toulouse

N° : 776 916 207 RCS TOULOUSE

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION



**ATTESTATION DU RESPONSABLE
DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels et consolidés du 30/06/2026 sont établis conformément aux corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Toulouse, le 31/07/2026

Le Directeur Général du Crédit Agricole Toulouse 31

Nicolas Langevin

RAPPORTS COMMISSAIRES AUX COMPTES



425, rue Jean Rostand
31670 Labège



224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés intermédiaires résumés

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Forvis Mazars
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes
Siège social : 425 rue Jean Rostand - 31670 LABEGE
Capital de 4 196 204 euros - RCS Toulouse 780 138 715

KPMG S.A.
Société anonyme à conseil d'administration d'expertise
comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 5 497 100 euros - RCS Nanterre 775 726 417

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Société coopérative à capitale variable
6, Place Jeanne d'Arc – 31000 Toulouse
RCS : Toulouse 776 916 207

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés intermédiaires résumés

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

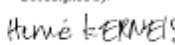
Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Les Commissaires aux comptes

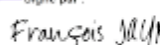
Forvis Mazars

Labège, le 17 septembre 2026

DocuSigned by:

ABA65FEC6210420...

Hervé KERNEIS

Associé

Signé par :

FAA4C0E5611F446...

François JAYR

Associé

KPMG S.A.

Labège, le 17 septembre 2026

DocuSigned by:

248033A63FCD416...

Pierre SUBREVILLE

Associé

GLOSSAIRE

ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

Autorité administrative indépendante française chargée de la surveillance des établissements bancaires et des entreprises d'assurance. Elle veille à la stabilité du système financier et à la protection des clients.

Actifs pondérés (RWA - Risk Weighted Assets)

Montant des actifs d'une banque pondérés en fonction de leur niveau de risque, utilisé pour calculer les ratios de solvabilité. Plus un actif est risqué, plus sa pondération est élevée.

Actifs financiers

Ensemble des placements financiers détenus par la banque : prêts à la clientèle, titres de créances, actions, obligations, produits dérivés.

Amortissement

Répartition systématique du montant amortissable d'un actif sur sa durée d'utilité. En comptabilité bancaire, concerne principalement les immobilisations corporelles et incorporelles.

B

Bâle III

Ensemble de réformes réglementaires internationales visant à renforcer la solidité et la stabilité du secteur bancaire. Définit notamment les exigences minimales de fonds propres et de liquidité.

Banque Centrale Européenne (BCE)

Institution européenne responsable de la politique monétaire de la zone euro et de la supervision des banques importantes de la zone euro.

C

Capitaux propres

Ressources financières appartenant aux actionnaires de la banque, composés du capital social, des réserves, du report à nouveau et du résultat de l'exercice.

CET1 (Common Equity Tier 1)

Noyau dur des fonds propres d'une banque, composé principalement du capital social et des réserves. C'est l'indicateur le plus exigeant de la solidité financière d'une banque.

Coefficient d'exploitation

Ratio mesurant l'efficacité opérationnelle d'une banque, calculé en divisant les charges d'exploitation par le produit net bancaire (PNB). Plus il est bas, plus la banque est efficiente.

Formule : $(\text{Charges d'exploitation} / \text{Produit Net Bancaire}) \times 100$

Commissions

Revenus perçus par la banque pour les services rendus à la clientèle : tenue de compte, moyens de paiement, gestion de patrimoine, opérations sur titres, etc.

Coût du risque

Montant des dotations nettes aux provisions pour risque de crédit, reflétant le coût des défaillances clients et des dépréciations d'actifs.

Créances douteuses et litigieuses (CDL)

Créances présentant un risque de non-recouvrement avéré, caractérisées généralement par des impayés de plus de 90 jours ou une dégradation significative de la situation de l'emprunteur.

CRD (Capital Requirements Directive)

Directive européenne transposant les accords de Bâle III dans le droit européen, complétée par le règlement CRR.

CRR (Capital Requirements Regulation)

Règlement européen établissant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

D

Dépréciation

Constatation comptable de la perte de valeur d'un actif. En matière de crédit, correspond aux provisions constituées pour couvrir le risque de non-recouvrement.

Dépôts de la clientèle

Sommes confiées par les clients à la banque : comptes courants, comptes d'épargne, comptes à terme, certificats de dépôt.

Dotations aux provisions

Charges comptabilisées pour constituer ou renforcer des provisions destinées à couvrir des risques identifiés (risque de crédit, risques juridiques, etc.).

E

Encours de crédit

Montant total des crédits accordés par la banque à ses clients et non encore remboursés à une date donnée.

Exposition au risque

Montant maximal qu'une banque pourrait perdre en cas de défaillance d'une contrepartie, avant prise en compte des garanties et des techniques d'atténuation du risque.

F

Fonds propres

Ressources financières stables de la banque, composées des fonds propres de base (Tier 1) et des fonds propres complémentaires (Tier 2), utilisées pour absorber les pertes et respecter les exigences réglementaires.

Fonds propres de base (Tier 1)

Composante principale des fonds propres, incluant le CET1 et les instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1).

Fonds propres complémentaires (Tier 2)

Instruments de fonds propres de moindre qualité que le Tier 1, incluant notamment les dettes subordonnées à durée déterminée et certaines provisions pour risques.

G

Garanties

Sûretés prises par la banque pour sécuriser un crédit : hypothèque, nantissement, caution, gage. Elles permettent de réduire la perte en cas de défaillance de l'emprunteur.

Goodwill (Écart d'acquisition)

Différence entre le prix d'acquisition d'une entité et la juste valeur de ses actifs et passifs identifiables. Représente la valeur des éléments incorporels non identifiables (clientèle, savoir-faire, synergies).

H

Hypothèque

Garantie réelle portant sur un bien immobilier, permettant à la banque de se faire rembourser en priorité sur le produit de la vente du bien en cas de défaillance de l'emprunteur.

I

IFRS (International Financial Reporting Standards)

Normes comptables internationales élaborées par l'IASB (International Accounting Standards Board), applicables aux comptes consolidés des sociétés cotées en Europe.

IFRS 9

Norme comptable internationale relative aux instruments financiers, entrée en vigueur le 1er janvier 2018. Elle définit notamment les règles de classification, d'évaluation et de dépréciation des actifs financiers.

Intérêts

Rémunération du capital prêté (intérêts perçus sur les crédits) ou coût du capital emprunté (intérêts versés sur les dépôts et emprunts).

J

Juste valeur (Fair Value)

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L

LCB-FT (Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme)

Ensemble des dispositifs et procédures mis en place par les banques pour détecter et prévenir les opérations de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

Source : Code monétaire et financier - Articles L.561-1 et suivants / Directive UE 2015/849 (4ème directive anti-blanchiment)

LCR (Liquidity Coverage Ratio)

Ratio de liquidité à court terme (30 jours) mesurant la capacité d'une banque à faire face à une crise de liquidité. Exigence minimale : 100%.

Formule : Actifs liquides de haute qualité / Sorties nettes de trésorerie sur 30 jours

Levier (Ratio de)

Ratio mesurant l'endettement d'une banque, calculé en divisant les fonds propres Tier 1 par l'exposition totale (actifs non pondérés). Exigence minimale : 3%.

Formule : Fonds propres Tier 1 / Exposition totale

Liquidité

Capacité d'une banque à honorer ses engagements financiers à court terme et à financer ses activités sans difficulté.

M

Marge d'intermédiation

Différence entre les intérêts perçus sur les crédits accordés et les intérêts versés sur les dépôts collectés. C'est la principale source de revenus d'une banque de détail.

Formule : Intérêts perçus - Intérêts versés

Marge nette

Résultat net rapporté au produit net bancaire, mesurant la rentabilité finale de la banque après toutes charges et impôts.

Formule : (Résultat net / Produit Net Bancaire) × 100

MIG (Marge d'Intérêt Globale)

Indicateur mesurant la rentabilité globale de l'intermédiation bancaire, prenant en compte l'ensemble des produits et charges d'intérêts.

N

Nantissement

Garantie réelle portant sur des biens meubles (titres, fonds de commerce, etc.), permettant à la banque de se faire rembourser en priorité sur ces biens en cas de défaillance.

NSFR (Net Stable Funding Ratio)

Ratio de liquidité à long terme (1 an) mesurant la stabilité du financement d'une banque. Exigence minimale : 100%.

Formule : Financement stable disponible / Financement stable requis

O

Obligations

Titres de créances émis par des entreprises, des États ou des collectivités, détenus par la banque dans son portefeuille de titres.

P

Passifs

Ensemble des dettes et obligations de la banque : dépôts de la clientèle, dettes envers les établissements de crédit, dettes représentées par un titre, provisions.

PNB (Produit Net Bancaire)

Principal indicateur de revenus d'une banque, équivalent du chiffre d'affaires pour une entreprise commerciale. Il comprend la marge d'intermédiation, les commissions et les résultats des opérations financières.

Formule : Marge d'intermédiation + Commissions + Résultats des opérations financières

Portefeuille de titres

Ensemble des titres financiers détenus par la banque : actions, obligations, titres de créances négociables, OPCVM. Classés selon leur destination : trading, investissement ou disponibles à la vente.

Provisions

Montants mis de côté pour couvrir des risques identifiés ou des pertes probables : provisions pour risque de crédit, provisions pour litiges, provisions pour restructuration.

Provisions collectives

Provisions constituées sur des portefeuilles de créances présentant des caractéristiques de risque similaires, sans identification individuelle des créances dépréciées.

Provisions spécifiques

Provisions constituées individuellement sur des créances identifiées comme présentant un risque de non-recouvrement avéré.

R

Ratio de solvabilité

Ratio mesurant la capacité d'une banque à absorber des pertes, calculé en divisant les fonds propres par les actifs pondérés des risques (RWA). Exigence minimale réglementaire : 8% (Bâle III).

Formule : Fonds propres / Actifs pondérés (RWA) × 100

Ratio CET1 (Common Equity Tier 1 Ratio)

Principal ratio de solvabilité, mesurant le noyau dur des fonds propres rapporté aux actifs pondérés. Exigence minimale : 4,5% + coussins de fonds propres.

Formule : CET1 / Actifs pondérés (RWA) × 100

Ratio Tier 1

Ratio mesurant les fonds propres de base (CET1 + AT1) rapportés aux actifs pondérés. Exigence minimale : 6%.

Formule : Fonds propres Tier 1 / Actifs pondérés (RWA) × 100

Refinancement

Opérations par lesquelles la banque se procure des ressources financières pour financer ses activités : emprunts auprès de la Banque Centrale, émissions obligataires, emprunts interbancaires.

Reprises de provisions

Annulation totale ou partielle de provisions antérieurement constituées, lorsque le risque a diminué ou disparu. Comptabilisées en produits.

Réserves

Partie des bénéfices non distribués et conservés dans les capitaux propres de la banque pour renforcer sa solidité financière.

Résultat brut d'exploitation (RBE)

Résultat après déduction des charges d'exploitation du produit net bancaire, avant coût du risque et éléments exceptionnels.

Formule : Produit Net Bancaire - Charges d'exploitation

Résultat net

Bénéfice ou perte de la banque après déduction de toutes les charges (exploitation, risque, impôts) du produit net bancaire.

Formule : PNB - Charges d'exploitation - Coût du risque - Impôts

Résultat net part du groupe (RNPG)

Part du résultat net revenant aux actionnaires de la société mère, après déduction de la part revenant aux minoritaires dans les filiales consolidées.

Risque de contrepartie

Risque qu'une contrepartie (emprunteur, client) ne remplisse pas ses obligations contractuelles et fasse défaut.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant de l'incapacité d'un emprunteur à rembourser son crédit ou à honorer ses engagements financiers.

Risque de liquidité

Risque qu'une banque ne puisse pas honorer ses engagements financiers à court terme ou ne puisse refinancer ses activités dans des conditions normales.

Risque de marché

Risque de perte résultant de variations défavorables des prix de marché : taux d'intérêt, taux de change, cours des actions, prix des matières premières.

Risque de taux

Risque de perte résultant de variations des taux d'intérêt, affectant la valeur des actifs et passifs de la banque ou sa marge d'intérêt.

Risque opérationnel

Risque de perte résultant de processus internes inadéquats ou défaillants, de personnes, de systèmes ou d'événements externes (fraude, erreurs, pannes informatiques, catastrophes naturelles).

S

Solvabilité

Capacité d'une banque à faire face à ses engagements à long terme et à absorber des pertes grâce à ses fonds propres.

Stress tests

Tests de résistance simulant l'impact de scénarios économiques défavorables (récession, crise financière) sur la situation financière de la banque.

Source : Règlement UE n°1095/2010 / Méthodologie EBA (European Banking Authority)

Taux d'intérêt effectif (TIE)

Taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de vie d'un instrument financier pour obtenir sa valeur comptable brute.

Taux de couverture

Ratio mesurant le niveau de provisionnement des créances douteuses.

Formule : Provisions / Créances douteuses × 100

Taux de créances douteuses

Ratio mesurant la qualité du portefeuille de crédits.

Formule : Créances douteuses / Encours total de crédits × 100

Titrisation

Technique financière consistant à transformer des créances (crédits immobiliers, crédits à la consommation) en titres négociables vendus à des investisseurs.

Transformation

Activité consistant à collecter des ressources à court terme (dépôts) pour financer des emplois à long terme (crédits), générant un risque de liquidité et de taux.

Source : Terminologie bancaire standard - Banque de France

V

Valeur comptable

Montant auquel un actif ou un passif est inscrit au bilan, après déduction des amortissements et dépréciations éventuels.

Volatilité

Mesure de l'ampleur des variations du prix d'un actif financier sur une période donnée. Plus la volatilité est élevée, plus le risque est important.

Z

Zone euro

Ensemble des pays de l'Union européenne ayant adopté l'euro comme monnaie unique (19 pays au 1er janvier 2024).

